



Bureau de dépôt
Bruxelles MassPost
P701162

bpost
PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

L'ESPERLUETTE

Trimestriel du CIEP | MOC

n° 128 - avril - mai - juin 2026



DÉCRET ÉDUCATION PERMANENTE UNIQUE AU MONDE !

Comprendre pour prévenir :
l'éducation permanente féministe face aux violences

Les graines sous le béton : vers une éthique
du lien et de la résonance collective

Le Centre d'Information et d'Éducation Populaire du MOC (CIEP) est chargé des activités éducatives et culturelles du MOC.

Organisés en équipes régionales et communautaires, nous appuyons à travers la formation les activités du MOC et des organisations qui le constituent. Notre souci est de donner aux groupes et aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme acteurs et citoyens et de participer au développement d'une société démocratique par une réelle démocratisation du savoir et une valorisation de l'action collective.

Notre originalité réside essentiellement dans la philosophie de notre travail et dans notre expérience accumulée d'une pédagogie participative notamment à travers l'ISCO et le Bagic.

*L'Éducation permanente est notre quotidien
la formation notre spécialité.*

CONTACT :

Centre d'Information et d'Éducation Populaire
Chaussée de Haecht, 577-579 – 1030 Bruxelles
Tél. : 02.246.38.41-43 • Fax : 02.246.38.25
Courriel : communautaire@ciep.be

COMITÉ DE RÉDACTION : Elise BOISSEININ, Cécile BURDOT, Sophie COSME, Mila GATTI, Hugo GOEURY, France HUART (coordination), Zoé MAUS, Florence MOUSSIAUX, Coline OLIVIER, Christine STEINBACH, Simon THERER.

SECRÉTARIAT : Lysiane METTENS, Sonia RAES.

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : Damien ALLEMAN, Jean BLAIRON, Geoffroy CARLY, Virginie DELVAUX, Elise DEPAUW, Noémie EMMANUEL, Mila GATTI, France HUART, Saki KOGURE, Évelyne MÉLOTTE, Renato PINTO, Christine STEINBACH, François WELTER et les étudiant-es du groupe ISCO-CNE 21.

PHOTOS : Sébastien BRULEZ

MISE EN PAGE : Lydie DE BACKER et Elsa KBAIER

CIEP COMMUNAUTAIRE : tél : 02.246.38.41, 42, 43 – fax : 02.246.38.25
Courriel : communautaire@ciep.be

ÉDITRICE RESPONSABLE : Christine STEINBACH – Chaussée de Haecht, 579
1030 Bruxelles

Imprimé sur papier 100 % recyclé sans chlore

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. L'Esperluette du CIEP s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli.

Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter : communautaire@ciep.be

ÉDITORIAL

L'anniversaire d'un trésor d'exception 3

ANALYSE

DÉCRET ÉDUCATION PERMANENTE UNIQUE AU MONDE!

Les décrets sur l'éducation permanente :
visions politiques et points d'équilibre..... 4
Regard sur l'éducation permanente aujourd'hui :
entre projet politique et expérience sensible..... 7
Quatre questions d'actualité, quatre enjeux
pour les dynamiques associatives 10
Les subsides aux associations : soutenir sans assujettir 12

MOUVEMENT EN CAMPAGNE

L'Éducation permanente, poumon de la démocratie 15
Comprendre pour prévenir : l'éducation permanente féministe
face aux violences..... 18
Quand l'État pénètre dans nos domiciles,
c'est l'État de droit qui vacille..... 21
Se former pour transformer 21

EN RÉGIONS

L'éducation populaire face à l'épuisement social
des publics invisibilisés.. 22
Si on socialisait notre alimentation ?
Expérience de caisse alimentaire commune en Luxembourg..... 25
SALSA : s'organiser depuis la rue pour reprendre prise
sur le politique 27
La Voix des sans Voix, espace de rencontres et d'émancipation..... 29
La participation citoyenne du Comité de quartier de Renoupré
à l'épreuve de la démocratie locale..... 31

VIE DE L'ISCO

Les graines sous le béton : vers une éthique
du lien et de la résonance collective 33
Jury à l'ISCO-Charleroi..... 35
Nouveau BAGIC Charleroi..... 35

DATES À ÉPINGLER..... 36

FICHE PÉDAGOGIQUE

Créer des lieux pour réparer des personnes et restaurer
des droits, une méthodologie

Christine STEINBACH ♦ Directrice du CIEP communautaire

L'anniversaire d'un trésor d'exception

Allemagne, 1918. La population, épuisée et désespérée par les misères d'une guerre mondiale qui dure depuis quatre ans, et un blocus qui l'affame, veut la paix. À tout prix. Même l'armée n'en peut plus. À Kiel, les marins se révoltent. Est-ce qu'on va connaître une révolution communiste comme en Russie? Patronat et politiques s'affolent. Alors dès l'armistice signé, l'empereur est viré et une république démocratique est installée, et on cède sur presque tout : le droit de vote pour les hommes... Et pour les femmes (oui, dès 1918 !). Des conditions de travail et des horaires plus décentes. Des salaires corrects. Des conseils ouvriers. La population allemande veut une vie digne et de la démocratie ! C'est ce que la République de Weimar va permettre, pendant près de 20 ans, malgré ses fragilités et ses turpitudes.

Mais un pays où les travailleur·ses ont des salaires corrects et du pouvoir n'est pas un bon territoire pour les investisseurs. Alors, la droite dure et conservatrice s'allie avec le parti nazi pour contrer la gauche. En 1933, Hitler est porté au pouvoir, et à cette époque, pas mal d'aristocrates, de patrons et de politiques en Europe et aux USA trouvent cette expérience très prometteuse. Ne dit-on pas en France « *Plutôt Hitler que le Front populaire* » ? ! La suite vous la connaissez...

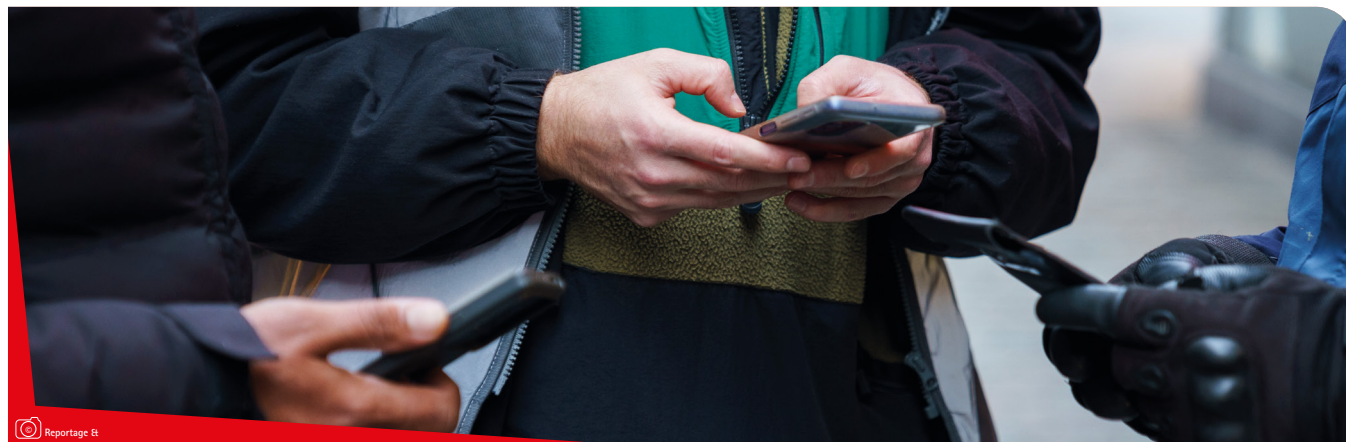
Et vous sentez, vous aussi, qu'il y a dans l'air, comme un parfum nauséabond de récidive¹, un peu partout dans le monde. En Belgique, nous voyons les effets d'un gouvernement qui semble faire la guerre à sa propre population : chômeur·ses, pensionné·es, malades de longue durée, femmes, jeunes, étudiant·es, enseignant·es,...

Alors cette année, on ne pense pas trop à fêter un anniversaire. Malgré tout, ce que nous vous invitons à

célébrer avec ce numéro de *L'Esperluette*, ce sont les 50 ans d'un projet exceptionnel, que même Weimar n'avait pas. Que personne n'a, sauf les Wallon·nes et les Bruxellois·ses : un décret qui reconnaît aux classes populaires le droit et les moyens d'exercer un contre-pouvoir à partir de leur expérience propre de la vie et du travail, des injustices et des droits ; le droit de construire des liens et des co-apprentissages pour forger un point de vue propre sur ce qui nous arrive et ce qui en est cause, pour inventer des solutions collectives inédites et en revendiquer la concrétisation. En d'autres mots, **le droit à la démocratie culturelle**. Publié en 1976, le décret Éducation permanente en Communauté française de Belgique est un outil clé pour faire progresser la liberté associative, la démocratie et le renforcement des droits. C'était il y a 50 ans.

Cinquante ans de créativité foisonnante, de paroles de proximité, de mobilisations, de formations, de productions et de campagnes d'action au service de l'émancipation individuelle et collective. Dans les faits, il a toujours fallu se battre pour que les moyens prescrits par le décret soient réellement affectés aux associations du secteur. À peine y arrive-t-on que les gouvernements n'ont plus que le mot « dette » à la bouche. Erreur magistrale propre à ceux et celles qui prétendent gérer le pays comme des ingénieurs ! L'éducation permanente n'est pas une dette mais une richesse, qui n'a cessé de grandir et qui nous appartient. Alors profitons de ces pages pour la re-découvrir dans son histoire et son présent et battons-nous pour la conserver, au même titre que l'école, la culture, la Sécu... tous ces trésors qui sont les nôtres. ■

1. Michaël FÉSSSEL, *Récidive*. 1938, Paris, PUF, coll. Société, 2021.



DÉCRET ÉDUCATION PERMANENTE, UNIQUE AU MONDE !

François WELTER ♦ historien et directeur du CARHOP

Les décrets sur l'éducation permanente : visions politiques et points d'équilibre

Née du terrain, à partir des inégalités vécues par le monde du travail, l'éducation permanente entre progressivement dans le champ des politiques culturelles, soutenues par l'État. Les associations et les mouvements agissent ainsi dans une réalité régie par les équilibres et les visions politiques, ainsi que par les contraintes budgétaires. Retour sur une histoire de cinquante ans construite sur la conflictualité entre piliers et au cours de laquelle un État témoigne d'une maturité démocratique en décidant de soutenir une contestation, option qui reste toujours fragile.

Les premiers pas d'un soutien de l'État à l'éducation populaire

Depuis le 19^e siècle, le mouvement ouvrier fait de l'éducation populaire son principal outil de construction de savoirs communs, de mobilisation, de revendication et de conquêtes de droits politiques, socioéconomiques et culturels. Il en résulte des collectifs plus ou moins structurés qui travaillent à la transformation sociale¹.

En 1921, l'arrêté royal sur les œuvres complémentaires à l'école participe au mouvement de démocratisation de la culture : l'État subventionne une série d'initiatives culturelles qui complètent l'instruction obligatoire jusqu'à 14 ans (1914) et s'articulent avec des lois sociales de 1921 qui libèrent du temps pour le repos, les loisirs et la formation (loi des huit heures) et consacrent la liberté d'association (loi sur les associations). En 1929, il ajoute une pierre à l'édifice en installant le Conseil supérieur de l'éducation populaire (CSEP)², lequel est chargé d'étudier et de suggérer au gouvernement les mesures destinées à encourager et à coordonner les efforts en faveur de l'éducation populaire.

Les années 1970 : le ferment des politiques culturelles

Après la Seconde Guerre mondiale, le renforcement de l'institutionnalisation de la concertation sociale et l'exigence de répondre aux inégalités qui touchent les publics fragilisés maintiennent la pertinence de l'éducation populaire. Les travailleurs conquièrent par ailleurs des aménagements du temps de travail

qui sont dédiés à la formation (crédits d'heure en 1963). Mai 1968 est aussi le moment où le rapport à l'autorité, et donc à l'autorité du capital, est contesté. La même année, le ministre de la Culture française, Pierre Wigny (PSC), publie le Plan quinquennal de politique culturelle. La diffusion et l'accessibilité de la culture y sont des éléments centraux et les centres culturels en sont les principaux acteurs³.

À partir de 1970, la création institutionnelle de communautés culturelles favorise un foisonnement de législations qui structurent le paysage culturel francophone, et donc l'éducation permanente. L'arrêté royal du 5 août 1970 fixe les conditions d'agrément des maisons de la culture et des foyers culturels, ainsi que le subventionnement de leurs activités. Pour la première fois, la notion d'éducation permanente est citée comme l'un des fondements de toute politique culturelle, sans qu'une définition précise de cette terminologie ne soit pour autant établie. L'arrêté royal du 11 juillet 1971 fixe les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente. Contrairement à ce qui était prévu dans l'arrêté royal de 1921, pourtant toujours d'application, les subventions sont attribuées non plus aux activités à proprement parler, mais bien aux institutions qui sont à la source de ces activités.

La notion « éducation permanente » reste toutefois encore vague sur le plan légal : la législation considère qu'elle concerne l'animation, la formation et la diffusion culturelle au bénéfice des adultes dans les domaines politique, philosophique, social, moral, civique, artistique et scientifique, soit l'ensemble du secteur socioculturel. Quant aux subsides, ils ne sont pas toujours à la hauteur des besoins et l'influence des piliers philosophiques fait craindre des inégalités dans leur répartition.

La loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques (Pacte culturel de 1972) apporte quelques balises au pluralisme des politiques culturelles. Elle introduit aussi une contrainte pour le secteur de l'éducation permanente : les règles et critères de reconnaissance et de subventionnement doivent être fixés par décret, ce qui n'est alors pas encore le cas⁴.

Une optique : soutenir les organisations⁵

Au sein des piliers socialiste et chrétien, quelques personnes et des collectifs plus amples s'emploient à théoriser l'éducation permanente. Du côté socialiste, l'ancien ministre de l'Éducation nationale Henri Janne, par exemple, voit dans l'éducation permanente le moyen de dépasser les limites instaurées par l'institution scolaire. Directeur général de la Jeunesse et des Loisirs, Marcel Hicter conçoit la culture comme une démarche vivante à laquelle contribue tout un-chacun-e. Il synthétise cette approche dans la notion de « démocratie culturelle », dont la mise en œuvre s'appuie sur l'éducation permanente et le développement culturel. L'enjeu n'est donc plus d'accéder à une culture (celle des Beaux-arts, par exemple), mais de co-construire, d'incarner cette culture, collectivement, en partant notamment des besoins des milieux populaires⁶.

Au sein du pilier chrétien, le sociologue Georges Liénard entre, par l'entremise du Mouvement ouvrier chrétien (MOC), au cabinet du ministre social-chrétien de la Culture française Henri-François Van Aal. Il a une mission de la part du MOC : surpasser les manquements de l'arrêté royal de 1971 et tracer le périmètre de l'éducation permanente en rédigeant un décret pour ce secteur. Étiqueté MOC, Georges Liénard travaille avec une équipe de l'administration, autour de Marcel Hicter, qui est orientée socialiste. Les points d'équilibre à trouver sont alors nombreux, dans un paysage institutionnel où l'influence des piliers est encore importante et où chaque groupe d'acteurs (inspection et administration comprises) ont leur propre vision de l'éducation permanente. Au cœur des débats, l'appui structurel aux associations d'éducation permanente, porté par le MOC, est conditionné à une série d'avancées pour les maisons de la culture et les foyers culturels, soutenues par les socialistes. Au-delà des institutions visées, les approches divergent sur les types de financement et d'actions culturelles voulus. En bref, les socialistes veulent inciter les collectifs à être novateurs en finançant davantage les projets – un système déjà d'application dans les maisons de la culture et les foyers culturels ; à l'inverse, Georges Liénard soutient un financement structurel des organisations d'éducation permanente.

Si les visions divergent entre démocrates-chrétiens et socialistes, la culture commune autour de l'éducation permanente, les proximités entre responsables d'organisations, qui surpassent les clivages philosophiques et une concertation soutenue permettent d'aboutir à la rédaction d'un décret sur l'éducation permanente, dans lequel la revendication chrétienne de soutenir structurellement les organisations est pleinement rencontrée. Le 30 mars 1976, le décret est voté à l'unanimité par le Conseil culturel de la Communauté culturelle française et est signé par l'exécutif le 8 avril de cette année.

Sa mise en œuvre reste à réaliser. Les arrêtés d'application sont rédigés par l'administration, avec deux attentions particulières : d'une part, s'assurer que les organisations relevant du chapitre 1 (Éducation permanente des adultes) et du chapitre 2 (Organisations de promotion socioculturelle des travailleurs) disposent bien de subsides spécifiques ; d'autre part, ces arrêtés doivent traduire les principes du décret. Quatre ans après sa promulgation, la centaine d'organisations qui en relèvent témoigne de la vitalité d'un secteur ancré dans les piliers chrétien et socialiste, mais qui progressivement trouve des ramifications en dehors de ceux-ci. Cependant, la Communauté cultu-

relle française reste tributaire des dotations qui lui sont affectées et l'éducation permanente, comme d'autres secteurs, ne constitue, pour reprendre les termes de Georges Liénard, qu'« un budget de solde à l'intérieur d'un autre budget de solde ». « En quelque sorte, le pouvoir public a un jour légiféré, mais ne s'est à aucun moment donné les moyens de mettre sa législation pleinement en application. (...) Cela pose (au moins) une question de cohérence politique ! »⁷.

Dans les années 1980, le néolibéralisme qui s'installe dans les sociétés occidentales contrarie et interroge les ambitions émancipatrices de l'éducation permanente, sans toutefois parvenir à les éteindre⁸. Face aux attaques menées par les gouvernements Martens-Gol contre une série de droits socioéconomiques, politiques et culturels, dans un contexte budgétaire précaire, des alternatives se pensent et se construisent collectivement. Disposant depuis 1980 de son propre exécutif, la Communauté française continue d'insuffler des politiques culturelles propres.

Le décret de 2003 : soutenir des actions plutôt que des organisations

Au début des années 2000, le ministre de la Culture Rudy Demotte (PS) ambitionne de faire émerger un nouveau décret. Une réflexion de fond est menée autour des conditions de reconnaissance, du financement, des pédagogies spécifiques, des logiques institutionnelles (mouvements et services) et des publics visés par l'éducation permanente. Une vaste concertation est initiée : elle donne lieu à la constitution d'une plateforme réunissant une cinquantaine d'associations, qui ont la tâche de formuler des propositions⁹.

Malgré l'absence d'une véritable évaluation des pratiques antérieures d'éducation permanente, le décret du 17 juillet 2003 est voté : il constitue un moment de bascule. Tout en conservant les fondements méthodologiques de l'éducation permanente, il prend en considération les évolutions du secteur, telles que la transformation de la militance et de l'affiliation¹⁰. Il reconfigure la politique de financement, non plus en subsidiant des organisations, mais en fonction de la quantité d'actions que valorisent les associations et les mouvements autour de quatre axes liés aux métiers.

Le décret entretient la vitalité du secteur en permettant à toute association de déposer une demande de reconnaissance. En 2011, le Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation (GIRSEF) de l'UCLouvain et le bureau d'étude indépendant SONECOM établissent que, de 2005 à 2010, 254 associations sont reconnues comme association ou mouvement d'éducation permanente, dont 67 ne relevaient pas du précédent décret (soit un quart environ) ; 56 associations qui étaient reconnues par le décret de 1976 ne le sont plus, sans compter celles qui ne soumettent pas de dossier sous le nouveau régime décrétoal. Plus de 70 % des 254 associations et mouvements (184) sont reconnues dans le cadre de l'axe 1, lequel constitue le cœur du travail d'éducation permanente. Ce bilan chiffré relativise une critique formulée dès 2004 par des associations et collectifs (« les émergents ») qui, dans les grandes lignes, dénoncent la défense d'un pré carré ; il montre que le nouveau décret est perméable aux nouvelles reconnaissances, sans toutefois minimiser les difficultés des nouvelles associations à rencontrer les exigences décrétoales¹¹.

Il reste que le décret de 2003 ne résout pas les problèmes de financement qui remontent à 1976, voire les accentue sous certains aspects. Dans un contexte persistant de difficultés financières de la Communauté française, et malgré des accords du non-marchand qui soutiennent l'emploi, les différents paliers de subsides que fixe le décret en fonction du développement institutionnel des mouvements et des associations et de l'ampleur de leur action ne peuvent être rencontrés ; pire, les critères contiennent le développement d'organisations, voire les appauvrissent¹².

La réforme de 2018 : l'importance des processus d'éducation permanente

En 2017-2018, la ministre de la Culture, Alda Gréoli (cdH) initie un vaste processus d'analyse, de concertation et de réflexion avec toutes les parties prenantes de l'éducation permanente à propos de la mise en œuvre du décret. L'ambition est une réforme qui porte à la fois sur l'action d'éducation permanente, en lien avec ses publics, son financement et ses effets recherchés, et sur la dimension réflexive et qualitative d'évaluation quinquennale des associations¹³.

En 2018, la réforme du décret est votée. S'inscrivant dans le respect de la charte associative, qui régit les relations entre les associations et le pouvoir subsidiant, elle est centrée sur l'application de l'article 1^{er} en éducation permanente, et donc sur l'axe 1. Pour Alda Gréoli, « si on l'a remis au centre, c'est aussi dans l'esprit de se dire que l'émergence d'une pensée critique, en particulier avec des publics plus fragilisés ou plus précarisés, prend du temps »¹⁴. Sans éliminer les critères de 2003, l'accent est davantage mis sur les processus : décloisonnement entre les axes, qui favorise la transversalité et la créativité, possibilité de co-valorisation du travail des associations mené en partenariat, auto-évaluation que doivent mener les associations autour du sens et de l'impact de leur travail.

Des nuages au-dessus de l'éducation permanente ?

À partir de 2020, le secteur de l'éducation permanente connaît de nouvelles secousses. La crise sanitaire et les confinements successifs imposent de moduler le travail d'éducation permanente, sans perdre ses fondements. En 2024, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MR-Engagés) annonce dans sa *Déclaration de politique communautaire* une première évaluation du décret de 2018 avec déjà comme finalité avancée de « moderniser, le cas échéant, les procédures d'évaluation et d'y intégrer les principes de bonne gouvernance repris dans le décret de Nouvelle Gouvernance Culturelle ». Les objectifs interpellent : l'histoire montre que les pratiques néolibérales concrétisent les termes « moderniser » et « bonne gouvernance » par des diminutions de moyens et le non-respect des procédures. Sous couvert d'arguments budgétaires, l'actuel gouvernement manque déjà à son engagement de nouvelles reconnaissances (en imposant un moratoire pendant la législature), d'évolution des associations existantes et de soutien à la mise en œuvre de projets ponctuels¹⁵.

(Décret créant le Conseil supérieur de l'Éducation permanente, 17 mai 1999 [en ligne] https://galillex.cfwb.be/sites/default/files/imports/23204_000.pdf)

- Pierre WIGNY (dir.), *Plan quinquennal de politique culturelle*, Bruxelles, 1968 (en ligne) https://centresculturels.cfwb.be/fileadmin/sites/cecu/uploads/Documents/publications/Archives/Plan_quinquennal_de_politique_culturelle.pdf
- J. FIEVEZ, *Rapport présenté au nom de la Commission de la jeunesse et de l'éducation permanente*, 4 février 1976, p. 2 (en ligne) <https://archive.pfwb.be/10000000000070f>
- Sauf mention contraire, les éléments de ce point sont issus de : CARHOP, fonds Équipes populaires – centre communautaire, n° 2587, VAN DAMME J., « Culture et liberté. Éducation permanente », *La Relève*, 8 et 22 février 1980 ; *Mémoire orale : Le décret éducation permanente avec Georges Liénard*, CARHOP, (en ligne) www.youtube.com/watch?v=ZKy-bxBITpHw
- Henry INGBERG, « Aux sources de la démocratie culturelle », In *Regards croisés Op. cit.*, p. 83-84.
- Claude BONTE, Pierre GEORIS, Chantal GRAS et Georges LIÉNARD, « Les champs de l'Éducation permanente », in *Regards croisés Op. cit.*, p. 113.
- Sur les tirailllements de l'éducation permanente : Jean-Pierre NOSSENT, *L'éducation permanente : une définition qui se cherche ?*, s.d. (Les analyses de l'IHOES), p. 2 (en ligne) www.ihoes.be/PDF/Nossent_education_permanente_definition.pdf
- « Éducation permanente : l'émergence hors jeu ? », *Le Soir*, 19 novembre 2004 (en ligne) www.bruxelles-capitale.org/education-permanente-lemergence-hors-jeu?print=pdf
- Voir Kai A. HEIDEMANN, *Convergence des forces aux origines de la politique d'éducation permanente en Belgique francophone (1976) Une page d'histoire qui questionne les systèmes éducatifs d'éducation des adultes. Propos recueillis par Dawinka Laureys*, 24 avril 2013 (Analyse de l'IHOES, n° 223), p. 10 (en ligne) www.ihoes.be/PDF/IHOES_Analyse223.pdf
- Éducation permanente : l'émergence hors jeu ? op. cit.* ; Bernard FUSULIER et Marc ZUNE, *Évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente Document de synthèse. L'éducation permanente et le décret de 2003 : un changement dans la continuité*, Louvain-la-Neuve, juin 2012 (Collection Culture Éducation permanente, n° 18), p. 13-14 (en ligne) https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Publications/Evaluation_DecretEP_Document_de_synthese_2012.pdf
- Rappel : phasage du Décret à 91 % et calcul des subventions*, FESEFA, 18 décembre 2025 (en ligne) <https://feseffa.be/rappel-phasage-du-decret-a-91-et-calcul-des-subventions/> ; François WELTER, *Les enjeux de l'éducation permanente à travers les décrets de 1976 et 2003 : une approche historique du pluralisme culturel, de la démocratie culturelle et des droits culturels*, p. 5 (en ligne) <https://carhop.be/wp-content/uploads/2026/06/CA-RHOP-Analyse-1-2013.pdf>
- Évaluation du Décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente. Évaluation du Décret relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative*, Bruxelles, Observatoire des politiques culturelles, février 2019, p. 3 et 6 (en ligne) https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Publications/Evaluation_DecretEP_Rapport_final_2019.pdf ; Véronique SALVI, *Parlement de la Communauté française. Projet de décret portant modification du décret du 17 juillet 2013 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente. Rapport présenté au nom de la commission de la Culture et de l'enfance*, 22 octobre, 2018, p. 4-6 (en ligne) <https://archive.pfwb.be/1000000020a50d4>
- Cédric VALLET, « Le nouveau décret éducation permanente se recentre sur la participation », *Alteréchos*, n° 468, 14 novembre 2018 (en ligne) www.alterechos.be/le-nouveau-decret-education-permanente-se-recentre-sur-la-participation/#:~:text=Alda%20Gréoli%3A%20Le%20d%C3%A9cret%20de,d%C3%A9cret%2C%20sans%20le%20modifier%20fondamentalement
- PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *Déclaration de politique communautaire. 2024-2029*, 16 juillet 2024, p. 67 (en ligne) <https://archive.pfwb.be/1000000020d90cd>

Une expo : conquérir le temps, transformer la société

À l'occasion des 50 ans du décret éducation permanente, le CARHOP a réalisé une exposition en ligne intitulée *L'éducation permanente en Belgique. Œuvrer à l'émancipation collective*. Des images d'archives illustrent l'histoire de l'éducation permanente avec les revendications sociales, politiques et culturelles, portées par les mouvements ouvriers dans leur combat en faveur de l'émancipation collective des classes populaires.

Pour découvrir l'expo :

<https://educationpermanentehist.wordpress.com/>

1. Pour un aperçu historique : *Regards croisés sur l'éducation permanente. 1921 Et 1976*, Bruxelles, ACCS-MOC-EVO société, 1996.

2. Cette instance deviendra le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP) en 1999.

Virginie DELVAUX¹

Regard sur l'éducation permanente aujourd'hui : entre projet politique et expérience sensible

Sontanément, 1976 ne m'évoque rien. Moi, je suis une fille de l'éducation permanente, arrivée dans le métier exactement au moment où le décret de 2003 entrerait en application. Je l'ai pratiqué sous toutes ses formes pendant près de vingt ans au CIEP en tant qu'animatrice en région à Namur, formatrice, puis coordinatrice et directrice, avant de m'engager au SGIC – Service Général de l'Inspection de la Culture – en 2023, ce qui me permet aujourd'hui de poursuivre ma pratique du décret relatif à l'éducation permanente d'une toute autre manière. Dès lors, le regard que je peux poser aujourd'hui sur l'éducation permanente, associé aux nombreux coups d'œil dans le rétroviseur, s'apparente davantage à des formes d'*hallucinations collatérales* du décret de 1976 qu'à un témoignage vivant de ce qui a été construit à l'époque.

Si je suis une fille du décret de 2003, je suis aussi une petite-fille du décret de 1976 et comme le dit l'adage « *Le présent est (souvent) la clé du passé* ». Observer le secteur aujourd'hui permet aussi en partie de comprendre d'où il vient et ce que ses fondations ont apporté à la société.

L'EP En quelques chiffres¹

Plus de 270 opérateurs sont reconnus dans le décret relatif à l'éducation permanente avec, depuis 2021, une moyenne de neuf nouveaux opérateurs par an.

Le secteur représente plus de 3 500 emplois.

Plus de 73 millions d'euros de financement public ont été consacrés au secteur en 2024.

Des sept services que compte l'Administration Générale de la Culture, le Service Général Éducation permanente – Jeunesse (SGEPJ) de la FWB est celui qui est le mieux doté.

Le secteur propose chaque année des milliers d'activités de toutes sortes inscrites sur le territoire de la FWB et parfois bien au-delà. Avec la mise en application du décret de 2003, le secteur a diversifié à la fois ses modalités d'intervention (reconnaissance selon des axes : participation, formation, production, campagne) et ses thématiques de prédilection (si les thématiques liées aux droits de l'homme et aux droits sociaux et économiques sont toujours présentes, de nouveaux enjeux se sont développés depuis vingt ans, comme le droit à un environnement sain, le droit à une protection sociale alimentaire, l'accès humain aux services publics, le droit à l'oubli numérique et à la

protection de son identité, le droit à la protection sociale pour les travailleurs-ses sans papiers, etc.).

Au fil des décennies, le secteur s'est aussi largement structuré : représenté depuis les années 1990 par une association, la FE-SEFA reconnue comme fédération par le décret depuis 2021, le secteur possède également une chambre d'avis et de concertation, le Conseil Supérieur de l'Éducation permanente (CSEP), qui dialogue structurellement avec les Services du Gouvernement.

Cinquante ans après la publication du décret de 1976, nous nous trouvons face à un secteur reconnu, ancré sur le territoire et qui n'a eu de cesse de se professionnaliser. Plus particulièrement, si j'observe ces vingt années sous le présent décret à pratiquer l'éducation permanente en tant que travailleuse au CIEP, je constate que malgré (ou à cause) des événements qui ont marqué cette double décennie, l'éducation permanente a toujours été l'occasion de prendre de la hauteur sur des enjeux sociaux, culturels, politiques et/ou économiques, de se questionner, s'engager, expérimenter, créer, collaborer sous différentes formes et de diverses manières : création de collectifs de soutien aux occupations des églises par les sans-papiers, construction de dispositifs de réflexion et de formation sur l'extrême droite, participation à la création de conseils consultatifs des aîné-es dans les communes, formations d'autodéfense féministe, développement d'une ligue de travailleuses sans-papiers, création de zones de droit, de fabriques de solidarité, mise en place de parcours décoloniaux de l'espace public, création d'histoires digitales visant à questionner la société à partir de récits portés par des citoyen-nes, etc. Ces quelques exemples illustrent la diversité tout autant que la force de la démarche d'éducation permanente dans sa capacité à mettre des mots sur ce qu'on ne veut pas nommer, à expérimenter des pratiques inédites pour en faire de nouveaux quotidiens, à faire corps ensemble en, comme le dit la philosophe Vinciane Despret avec poésie, « *détectant des importances, créant des contagions et en faisant des prises de consistance* »³.

Ce regard sur ces vingt-cinq dernières années m'invite à penser qu'il n'y a pas réellement d'âge d'or de l'éducation permanente. Ses pratiques étant tout à la fois réactives et prospectives, l'éducation permanente est un secteur en perpétuel renouvellement, toujours en première ligne des enjeux sociaux, culturels, so-

ciopolitiques ou socio-économiques et réinventant ses pratiques au gré des évolutions sociétales.

La preuve en est encore aujourd'hui dans un contexte de montée des extrêmes et des populismes, de l'émergence foudroyante de l'intelligence artificielle, du suicide collectif que représente la mise aux oubliettes des enjeux de vie sur terre, des attaques de plus en plus fortes à destination des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des personnes migrantes, des personnes demandeuses d'emploi et des personnes handicapées. Pas un jour ne se passe sans que, quelque part sur le territoire de la FWB, des personnes se rassemblent pour questionner, interpeller et proposer des pratiques alternatives en vue de faire société autrement, c'est-à-dire avec plus d'égalité, de démocratie et de justice sociale.

Le secteur doit en outre aujourd'hui faire face à plusieurs défis. Vu le format contraint de l'article, je me limiterai à partager deux enjeux qui, selon moi, devraient faire l'objet de débats profonds au sein du secteur et des associations.

L'autocensure : un poison asphyxiant

J'ai longtemps eu la conviction que la force du secteur ⁴ permettait à la société de faire plus facilement face aux attaques sociales, aux situations d'exclusions ou encore à la montée de l'extrême-droite. Si aujourd'hui je reste profondément convaincue de la vertu des actions menées dans une démarche d'éducation populaire ⁵, il me semble nécessaire néanmoins que le secteur réaffirme publiquement les missions qui sont les siennes et cela dans une visée à la fois pédagogique et politique. Cette observation s'inscrit dans un contexte chahuté pour le secteur au regard des moyens financiers qui s'amenuisent (moratoire, non-indexation des subsides, incertitude sur les soutiens à l'emploi comme les APE et les ACS) et de certains discours et interpellations qui insécurisent les associations et fragilisent le secteur.

Il devient en effet courant depuis quelques mois d'entendre des associations se questionner sur leur légitimité à porter un point de vue spécifique et critique surtout quand celui-ci a trait à questionner les politiques du gouvernement ou encore au bien-fondé d'intervenir de manière engagée dans l'espace public pour dénoncer des pratiques et des décisions politiques qu'elles jugent antidémocratiques ou antisociales ⁶. L'article 1^{er} du décret stipule pourtant que l'association reconnue en éducation permanente a pour « *objet l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle* ».

Cette tendance à l'autocensure, qu'elle soit consciente ou inconsciente, représente un défi de taille pour le secteur. Si, à court terme, une association pense garantir sa survie en se restreignant dans ses pratiques, elle risque au bout du compte de tomber dans une logique d'accompagnement social et de gestion de crise, se vidant de son rôle de contre-pouvoir et de formulation d'alternatives, ce qui pourrait avoir comme effet « surréaliste » de ne plus

répondre aux exigences décrétales qui sont les siennes aux yeux de l'administration vérifiant la bonne conformité des associations vis-à-vis des exigences du décret.

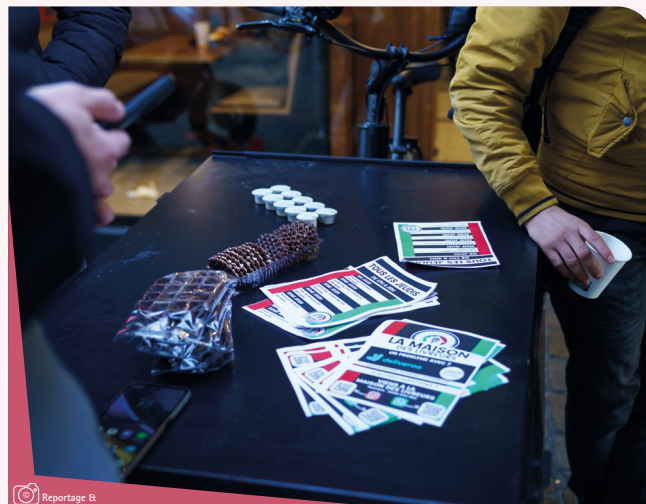
Si force est de constater que certaines questions parlementaires ou interrogations politiques entrent parfois en contradiction entre la nécessité de s'assurer que les moyens publics sont alloués aux fins stipulées dans le décret et la volonté de sanctionner certaines formes d'actions collectives, il paraît crucial de déployer des espaces de dialogue visant à expliciter ce que recouvre concrètement le secteur de l'éducation permanente ⁷.

Ce travail de contextualisation, d'explication et de défense des fondamentaux du décret doit pouvoir se concrétiser dans les différents lieux qui composent le secteur et donc y compris au sein de l'administration qui a également un rôle à jouer vis-à-vis du politique dans l'accompagnement et la mise en œuvre des enjeux du décret et dans le rappel des modalités de contrôle qu'elle opère en vue de garantir la bonne utilisation des subsides.

Intelligence artificielle vs éducation permanente : deux régimes antagonistes de la pensée

Alors que le contexte francophone belge est bousculé par de nouvelles orientations politiques, au niveau mondial, en l'espace de trois ans à peine, l'intelligence artificielle (IA) ⁸ s'est déployée à une vitesse et une échelle inédites. Aucune autre révolution technologique n'avait jusqu'ici réussi à toucher, en si peu de temps, plus de 20 % de la population mondiale et tout cela dans un climat paradoxalement feutré. Si cette révolution soulève des questions sociales, éthiques, économiques et politiques considérables, elle constitue également un défi central pour l'éducation permanente. Celle-ci est sans doute l'un des rares secteurs capables de jouer un rôle actif dans la mise à distance critique de l'IA. Car, au fond, le déploiement actuel de l'IA constitue un contresens profond au regard des principes mêmes de l'éducation permanente.

L'éducation permanente part du vécu sensible des populations, cherchant à rendre visibles les situations d'injustice, à explorer des réponses fragiles et provisoires, à avancer à tâtons en assu-



Reportage Et

mant une conflictualité du débat collectif et en développant des formes d'audace de la critique sociale s'inscrivant dans un temps long, nécessaire pour que les idées se confrontent, s'éprouvent, se transforment et se construisent collectivement dans l'espace public. L'IA, à l'inverse, propose aujourd'hui des réponses quasi immédiates, individualisées, sans médiation ni doute, donnant l'illusion d'une prise directe sur le réel, tout en proposant un ordonnancement du monde détaché de toute implication directe, dans une forme d'« antichambre » de la délibération collective.

Cette relation donnant l'illusion de l'altérité et de l'instantanéité risque de déposséder l'individu d'une part essentielle de sa capacité à chercher, à hésiter et à penser par lui-même. En utilisant l'IA de manière spontanée et intuitive, la personne perd petit à petit une part de son agentivité, là précisément où l'éducation permanente s'efforce de la renforcer.

L'IA incarne ainsi un nouveau type d'autorité : une autorité technique, efficace, séduisante, qui menace directement l'autonomie de pensée et la capacité d'agir. Face à cela, la mission de l'éducation permanente apparaît avec une urgence renouvelée : comprendre les logiques sous-jacentes de l'IA, résister à la séduction de l'immédiateté et refuser toute forme de soumission cognitive⁹.

Réaffirmer une fois de plus la centralité de l'éducation permanente signifie soutenir les potentialités d'une pensée lente, située, conflictuelle et collective ; signifie refuser que la technique se substitue à l'exercice vivant, incertain et profondément humain de la pensée.

Entre résistance et reliance

Cinquante ans après la mise en application du décret de 1976, l'éducation permanente continue donc de tracer un chemin escarpé mais essentiel : celui d'une démocratie vécue, imparfaite, sensible, capable de nommer les injustices sans renoncer au lien, et de faire lien sans – et c'est essentiel – renoncer à la critique.

Continuer à faire vivre l'éducation permanente aujourd'hui, c'est défendre la possibilité même d'une société capable de se penser par elle-même, de questionner ses évidences, de transfor-

mer ses injustices et de faire de la vulnérabilité un lieu de puissance collective.

Pour l'avenir, la petite fille du décret de 1976 souhaite que le secteur demeure un lieu de résistance et de reliance indispensable à l'heure où tout semble vouloir nous convaincre qu'il n'y aurait plus rien à débattre... ■

1. Cette contribution personnelle s'appuie sur vingt-trois ans d'expériences diverses à pratiquer l'éducation permanente. Elle ne représente ni le point de vue du CIEP ni celui de l'Inspection de la Culture de la FWB.
2. *Focus Culture* 2024, Bruxelles, FWB, Juin 2025 (en ligne) www.calameo.com/read/0065731982a46d8d7338e. Le rapport 2025 sera présenté le 25 juin prochain à la FWB.
3. Vinciane Despret : « Détecter des importances c'est aussi lutter contre la capture de l'attention », *Émission Dans quel monde on vit*, RTBF Auvio, 17 février 2026 (en ligne) <https://auvio.rtbf.be/media/dans-quel-monde-on-vit-dans-quel-monde-on-vit-3435601>
4. Ajouté à celui des secteurs des organisations de jeunesse, des centres de jeunes, des centres culturels, des arts de la scène, des centres d'expression et de créativité, de la lecture publique, etc.
5. Choix délibéré du terme qui nomme plus explicitement une démarche historique de classe.
6. À noter que cette situation n'est pas propre au secteur. Celui des Centres culturels notamment est aussi confronté à des questionnements liés à sa programmation qui entraînent parfois des annulations, débats en instances, manifestations publiques.
7. En rappelant notamment l'article 7.8° du décret qui stipule qu'une association doit, pour être reconnue en éducation permanente : « respecter les conditions visées à l'article 1er du décret du 5 avril 1993 relatif à la dépolitisation des organismes culturels, (...) et que sont exclues de la reconnaissance les associations qui ne respectent pas les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme, de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et de la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'appropriation du génocide commis par le régime nazi pendant la Seconde Guerre mondiale ou sous le couvert desquelles sont commises toutes autres infractions dont la commission est incompatible avec une reconnaissance par la Communauté française ».
8. Le terme générique est ici utilisé uniquement en référence aux IA conversationnelles que représentent ChatGPT, Gemini, Copilot, Claude, Perplexity, assistants vocaux, chatbots intégrés à des services, etc.
9. À ce sujet, pourrait apparaître demain un nouveau type de droits à explorer, celui que nomment Wrye Sententia et Richard Glen Boire « le droit à la liberté cognitive ». Celle-ci se distingue de la simple liberté de penser, elle renvoie à une forme d'autodétermination mentale, au droit de disposer de son propre esprit, de choisir souverainement ce qui affecte le fonctionnement de sa conscience – voir à ce sujet (Octave LARMAGNAC-MATHERON, « "Liberté cognitive" : un droit à disposer de son propre esprit à l'ère de l'IA et des réseaux sociaux ? », *Philosophie magazine*, 27 mars 2026 [en ligne] www.philomag.com/articles/liberte-cognitive-un-droit-disposer-de-son-propre-esprit-lere-de-lia-et-des-reseaux)



Jean BLAIRON ♦ Chercheur associé à RTA

Quatre questions d'actualité, quatre enjeux pour les dynamiques associatives

Une logique associative s'est développée dans de nombreuses sphères d'activités de notre société, qu'elles soient sociales, économiques, culturelles, politiques, environnementales, etc. Force est cependant de constater que les associations qui les portent subissent aujourd'hui partout des restrictions financières et un désengagement de l'État qui suscitent deux commentaires. Ces mesures (prises à tous les niveaux de pouvoir et d'ailleurs dans de nombreux pays) font payer aux plus pauvres les privilèges des élites et des mieux munis auxquels les pouvoirs en place s'interdisent de toucher. Ensuite, ce choix politique s'inscrit dans une tendance très lourde d'« *outrage aux mots* », selon l'expression de Bernard Noël : là où l'on avait promis de développer, on restreint ; là où l'on prétendait dépolitiser, on prend des décisions très politiciennes, etc. La violence faite au sens des mots et le mensonge éhonté deviennent des pratiques politiques régulières qui s'ajoutent et estompent les violences de structure, acceptées si ce n'est relayées par les « réformes » ou les « modernisations ». C'est au nom de valeurs affichées théoriquement que sont ainsi posés des actes qui en constituent la violation pratique. Certains dirigeants de notre pays semblent d'ailleurs trouver une forte inspiration dans les pratiques trumpistes. Nous aurions cependant tort de limiter nos préoccupations et nos réactions au seul point de vue budgétaire. Les menaces qui pèsent sur les dynamiques associatives ne s'y limitent pas.

Nous aimerions dans ces lignes analyser quatre enjeux qui nous paraissent déterminants. Nous nous efforçons de répondre à la question suivante : comment faire le point sur les enjeux qui traversent aujourd'hui les dynamiques associatives dans leur environnement sociétal (c'est-à-dire sur les visages contemporains de la domination qu'elles subissent et contre laquelle elles s'érigent) en tentant de ne pas utiliser les schèmes de pensée qui sont ceux qu'utilise la domination dans son exercice ? C'est la tâche doublement réflexive à laquelle s'est toujours attachée la pratique de l'analyse institutionnelle.

1^{er} enjeu : comment échapper à la réduction opérationnaliste de la dynamique associative ?

Le philosophe Herbert Marcuse a mis en lumière et a critiqué ce qu'il appelle l'opérationnalisme, notamment en sciences : selon les adeptes de ce courant, on pourrait légitimement « traduire » un concept en le remplaçant par une liste close, prétendument équivalente, d'opérations concrètes. Par exemple, enseigner c'est délivrer un nombre déterminé d'heures de cours, réaliser un nombre donné d'« évaluations », etc. Des normes de résultats permettent de quantifier des objectifs à atteindre ; la définition de pareils objectifs, la

plupart du temps fixés « en haut », permet d'économiser confortablement un débat sur les visées¹ : que serait un enseignement qui lutterait, là où il s'exerce, contre la reproduction des inégalités ; quelle part de *communication socialement située* est indispensable à l'instruction de ces élèves-là ; quelle place donner aux parents à qui le système éducatif tel qu'il est interprété dans cette unité d'enseignement ne parle pas ; dans quelles interdépendances cet établissement particulier est-il pris, par exemple avec son quartier, etc.

Pour les dynamiques associatives, la réduction opérationnaliste réussit, souvent à l'initiative de consultants capitalistes, le tour de passe-passe d'imposer comme critères de jugement de l'activité (des opérations de comptage, le respect d'« objectifs ») ceux contre lesquels l'action associative s'était dressée, au nom d'une critique de l'existant, au nom d'une révolte contre l'acceptable ou/et d'un désir de faire exister de nouvelles manières de prendre en compte les groupes qu'elles mobilisent. Le philosophe français Félix Guattari le rappelait dès la fin des années 1970 : « *Lorsque j'ai lancé l'idée, il y a une quinzaine d'années, d'une analyse institutionnelle pour faire pièce à la psychanalyse, et d'analyses collectifs pour dé-spécialiser l'approche de l'inconscient, je voulais marquer la nécessité d'une ouverture des problèmes de vie quotidienne dans les institutions sur toute une micro-politique, tout un militantisme d'un type nouveau* »².

La réforme du Décret éducation permanente de 2018 avait pris acte de la trop grande place prise par l'approche technique et le comptage des activités et lui avait opposé une pratique réflexive tenant compte du sens que les associations entendaient donner à leur action et à leur dynamique : un engagement pour des droits, une critique des insuffisances de l'existant, la mise en lumière des effets de transformation recherchés, à chaque fois librement définis, soit une micro-politique et un militantisme. Une telle « auto-évaluation » ne veut pas dire se centrer sur son nombril mais construire les conditions collectives d'une réflexivité qui permet de s'interroger sur le rôle : pour qui nous mobilisons-nous ? comment ? pourquoi et avec qui ? Il paraît malheureusement clair que la volonté du gouvernement actuel consiste à restreindre le caractère micro-politique de cette dynamique.

2^e enjeu : comment définir les rôles associatifs et éviter la perversion de leur exercice ?

Depuis 2009, une résolution des parlements wallon, bruxellois et de la Fédération Wallonie Bruxelles prône l'adoption, par les pouvoirs publics, d'une charte qui reconnaîtrait des droits aux associations, au nom du triple rôle que celles-ci jouent en faveur de la société : la capacité à détecter des besoins non couverts ou

inexprimés ; la capacité à faire vivre la démocratie par le débat et la critique ; la production de richesses au sens large.

Ces trois rôles sont aujourd'hui pervertis ou gravement menacés. La capacité de détection est niée dans les faits par la logique des « appels à projets » (et dispositifs apparentés) où les besoins sont définis par les pouvoirs publics eux-mêmes, de manière descendante, sans compter la propension à imposer les méthodes et le tempo des actions, voire des indicateurs inappropriés si ce n'est contradictoires avec les visées.

La fonction critique des associations est aussi mésinterprétée quand elle n'est pas réprimée : l'exercice de la critique est requalifié par l'exécutif en morsure de « sa » main nourricière, et considéré comme un dévoiement des missions concédées par lui. Tout se passe comme si l'enjeu de l'action associative n'était pas la démocratie elle-même, mais la domination de tel ou tel groupe dans le champ politique. En régime démocratique, n'en déplaise à ces « responsables », critiquer c'est enrichir le débat, « pluraliser » comme le propose Bruno Latour et « faire atterrir » ou (re)connecter – et d'abord les mandataires avec... leurs mandant-es.

Trop souvent, le pouvoir politique nie sa déconnexion « par le bas » (la sienne envers ses mandant-es) et impose la connexion vers le haut, celle qu'il a décidée et qu'il s'imaginer avoir « payée » à condition qu'elle se conforme.

Ces fonctionnements se développent dans le contexte d'une dérive autoritaire, d'une mise en cause de l'État de droit (comme le non-respect des décisions de justice par l'État lui-même), d'un retour à des manières d'imposer le silence plus ou moins larvées.

Quant à la capacité des associations à participer à la production de richesses (au sens large et au pluriel), elle est requalifiée en tendance veule à l'assistanat (pendant que l'assistanat d'État en faveur des entreprises capitalistes, qui est bien réel, est tout simplement dénié quant à son existence et quant à ses effets : l'appropriation privée des richesses collectives).

3^e enjeu : comment opérer une contextualisation lucide ?

Il paraît essentiel qu'une dynamique associative se déploie en se référant aux différents contextes qui la déterminent. Ainsi des changements dans l'exercice du pouvoir.

Aujourd'hui, comme Luc Boltanski, Jean-Pierre Le Goff et bien d'autres l'ont montré, le pouvoir ne s'exerce plus par l'imposition d'un ordre, mais par l'imposition d'un mouvement permanent qui déstructure, plonge dans l'incertitude et confronte au chaos. Le « changement » (la réforme, l'adaptabilité et tous leurs avatars d'agilité prétendue et de « souplesse » exigée) est désormais le drapeau au nom duquel toutes sortes de régressions en matière de droits sont imposées : il est ainsi paradoxalement recommandé de l'anticiper et de l'adopter pour ne pas le subir.

Il ne serait pas inutile sans doute de se rappeler les analyses d'Hannah Arendt sur le totalitarisme : celui-ci ne se caractérise pas par l'extrême concentration des dispositifs de pouvoir, mais par leur multiplication ambiguë et l'incertitude qui en découle. Les dynamiques associatives ne sont pas vertueuses par essence ; elles peuvent être traversées par les forces qu'elles devraient combattre.

Nous assistons parfois à d'étranges velléités de créer sans cesse des dispositifs « à côté » des dispositifs structurés et structurants (parfois même comme la sécurité sociale) ; l'individualisation du capital politique (soit l'utilisation du collectif par des individus qui le font servir à leurs propres fins d'auto-promotion) peut aussi être active dans et à travers des associations ; par exemple, les logiques « émergentes » peuvent être considérées comme meilleures par essence et dans tous les cas.

Contextualiser, c'est lire le local que l'on constitue à partir du global dont on fait partie et ne pas se considérer d'office comme une niche vertueuse préservée du « système » ; il s'agit pour y parvenir de se définir des épreuves dans lesquelles se joue le degré de démocratie culturelle dont on peut se prévaloir : comment s'effectue vraiment la connexion avec celles et ceux dont on prétend porter la parole ? Quel type de report essaie-t-on de réussir entre les visées qu'on définit pour l'action sur les autres et la manière dont on s'organise pour les rendre effectives ? De quelle participation s'autorise-t-on ? De quelle filiation s'estime-t-on l'héritier-ère ? À qui profite réellement telle « victoire » obtenue ou telle notoriété acquise ?

4^e enjeu : comment éviter la réplique bureaucratique ?

Malgré les affirmations récurrentes de sa transversalité, l'action publique et singulièrement l'action des exécutifs s'exerce en silos (chaque Ministre étant seul responsable de ses choix dans ses compétences) et même dans une logique de concurrence (notamment médiatique et surtout financière, pour augmenter ou préserver « ses » budgets). Notre analyse de l'enjeu précédent indique que la dynamique associative n'est pas à l'abri de répliquer à une telle dérive : chacun-e défendant son pré carré, voire se trouvant forcé-e de se livrer à une concurrence pour les moyens comme pour l'attention ; les usurpations (des idées, des ressources, des analyses) ne sont d'ailleurs pas exclues, ni les migrations d'affiliation.

Si se préserver d'une telle logique de réplique est essentiel, il nous paraît prioritaire de le faire en prenant en compte trois questions.

Notre point de départ est l'affirmation de John Dewey comme quoi vivre en société, c'est vivre en association avec d'autres. Ainsi, vivre en association (s'engager dans une dynamique associative) c'est faire l'expérience d'une vie en société singulière, aussi conforme que possible à des choix et engagements.

Dans ce contexte, on peut se demander aujourd'hui, avec Bruno Latour et Nikolaj Schultz, si s'associer, c'est chercher à composer une nouvelle classe (comme, pour ces auteurs, une nouvelle classe écologique). Et si, pour composer une telle classe, il faut pouvoir « faire naître des conflits, créer un « nous » et s'emparer en quelque sorte du pouvoir culturel »³. Une sous-question subséquente consiste à se demander si le pouvoir culturel évoqué par ces auteurs épouse les distinctions gauche-droite ou se situe au contraire à un niveau supérieur (Alain Touraine le qualifiait d'historicité) : quelle est la ressource centrale dans nos sociétés et quelle interprétation pouvons-nous en donner, qui nous soit propre ? Les dynamiques associatives seraient-elles en mesure de revendiquer une contribution spécifique : produire les conditions (culturelles, sociales, symboliques, politiques) de toute production, en ce compris la reproduc-

tion voire l'engendrement des ressources terrestres qui, à l'inverse d'autres, ne sont pas inépuisables?)⁴.

La deuxième question porte sur la composition de tels collectifs : faut-il y introduire, comme le recommandent Bruno Latour et Michel Callon, des acteurs qu'ils qualifiaient de « non humains », soit des artefacts créés pour conduire l'action, des schèmes de pensées, des machines, des créatures des technosciences⁵ mais aussi des éléments très différents, comme des virus ou des changements climatiques (les inondations dramatiques connues par notre pays en 2021 sont un exemple frappant)?

L'analyse institutionnelle a toujours été très attentive aux « transversalités » ; il semble que la prise en compte des interdépendances dans lesquelles nous nous efforçons de nous construire constitue une forme contemporaine de cette attention.

Enfin, les réponses aux deux questions précédentes ne peuvent que conduire les dynamiques associatives à définir au plus près leurs alliés et adversaires, ce qui ouvre à une nouvelle série de sous-questions. Comment échapper aux tentations hégémoniques auxquelles cèdent trop facilement celles des associations qui se voient « avoir vocation » à coordonner les autres? Comment ne pas s'enfermer dans d'interminables guerres de chapelles? Avec quels acteurs chercher à composer (comme le souhaitait Pierre Bourdieu : avec les syndicats et les chercheurs?)? Comment éviter la prétention à faire, en quelque sorte magiquement, « tout autre chose » (que quoi?) et risquer de déstructurer ce qui permet, fut-il relevant, comme disait Pierre Bourdieu, de « l'ordre ancien »,

de résister à la débâcle des droits et à la destruction des dispositifs qui leur donnent quelque chance de devenir effectifs? Composer (créer et se recréer) avec les changements de l'environnement ne veut pas dire d'office réinventer la roue ; ce peut être reconsidérer ses choix et actions, de manière à rester fidèle autrement à ses engagements fondateurs.

Enjeux graves, certes, et questions lourdes, exigeant un énorme travail d'identification, d'élucidation et d'invention. En essayant de les nommer, sans prétention d'ailleurs à l'exhaustivité, nous voulons partager notre conviction que les dynamiques associatives ont devant elles des chantiers de créativité prometteurs, producteurs de manières de vivre en société non mortifères. ■

1. L'enquête sur les cercles des beaux quartiers parisiens récemment rééditée montre que les dominant-es n'appliquent pas une telle approche pour leurs associations : les activités qui y sont organisées sont considérées comme secondaires, ce qui compte c'est la qualité sociale de leurs membres. (Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Rue de l'échiquier et les Voix urbaines, 2025 [rééd. de 1989], p. 301.)
2. Félix GUATTARI, *La révolution moléculaire*, Fontenay-sous-Bois, éditions Encre, 1977, p. 173.
3. Nicholas SCHULTZ, « Notre mémoire », in *Bruno Latour ou l'art d'assembler*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 2026, p. 262.
4. N'est-ce pas là une version de l'article 1^{er} du Décret de 2018 visant à soutenir le développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative?
5. Voir Noortje MARRES, « Le point de vue non humain, De l'impossibilité d'une coexistence avec l'IA », in *Bruno Latour ou l'art d'assembler*, op.cit., pp. 161 et sq.

Geoffroy CARLY ♦ Directeur des CEMÉA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active), co-fondateur du Collectif21

Les subsides aux associations : soutenir sans assujettir

Le financement des associations constitue, dans la sphère publique, un formidable objet « d'interrogations suspicieuses » qui mélangent tous les registres possibles (dévoilement d'argent, inutilité, concurrence avec le privé...) et font peser sur les associations une image peu reluisante. Les commentaires s'invitent jusque dans les cénacles parlementaires, pointant ici le positionnement d'une association « trop proche » d'un courant politique, ou là une critique des politiques publiques jugée « inacceptable » dès le moment où ce serait de l'argent public qui aurait servi à sa formulation...

Il y a bien évidemment parfois des erreurs et des cas limites dans les associations, comme ailleurs, mais cela ne justifie aucunement les généralisations abusives ou les disqualifications de principe. Trop souvent entendues, les critiques sur l'utilité des associations et leur bonne gouvernance s'apparentent à du harcèlement quasi institutionnalisé indigne d'un État de droit. Dans cet écrit, nous allons envisager globalement le financement des

associations et ses évolutions dans le temps, histoire d'y voir un peu plus clair sur les réalités et, derrière elles, les enjeux citoyens du soutien au fait associatif¹ dans une démocratie participative.

Couts, investissement et délégation

Mener des projets, mobiliser des populations, offrir un service de proximité, décortiquer des situations sociales, soutenir l'insertion de populations fragilisées... Autant de missions largement conduites par des ASBL qui imposent, nécessairement, de disposer de moyens humains, matériels, symboliques... Ces moyens coûtent de l'argent, tout comme les services publics, les routes et pistes cyclables, les soins de santé... Aussi, dénoncer les « couts de l'associatif », c'est d'abord feindre d'ignorer les missions d'intérêt général que les associations embrassent au-delà de leurs structures. Au quotidien, la population recourt à des associations : une crèche ou un lieu d'accueil extrascolaire, un planning familial, une structure d'insertion socioprofessionnelle, un centre d'information, une

maison de jeunes, un centre culturel, les scouts... Derrière une multitude d'activités ou de services se cachent en réalité des associations !

Ces ASBL, ce sont avant tout des regroupements volontaires de personnes qui agissent dans un but désintéressé en se saisissant d'une question, d'une problématique, d'un défi. L'enjeu pour elles n'est pas de dégager du profit au bénéfice d'investisseurs au nez fin, mais bien de remplir une mission qui dépasse les intérêts privés, une mission sociétale. En fonction des secteurs, des agréments, des territoires, des cadres réglementaires... cela se concrétise de diverses manières. Il s'agit donc d'abord et avant tout d'un service au bénéfice d'une population qui s'inscrit dans des missions d'intérêt général. En cela, ces missions constituent une forme de délégation de service public plus ou moins précise et organisée, sachant que les associations constituent le plus souvent un moyen plus souple et moins coûteux qu'une administration publique.

Les associations ne sont reconnues en Belgique que depuis 1921 par une loi² accordant la personnalité juridique à des regroupements de personnes pour mener d'autres ambitions que celles du commerce et de l'industrie. À l'époque, l'État reconnaît donc formellement l'intérêt d'organisations tournées vers autre chose que l'économie. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale et des atrocités qu'elle a engendrées, l'intention se renforce sous le mot d'ordre « *Plus jamais ça !* », la volonté est d'éduquer la société civile pour éviter tout totalitarisme, notamment en soutenant une pluralité de structures actives dans la culture, les loisirs, l'éducation, la jeunesse... Soutenir des associations constitue donc pour l'époque un choix de société qui mise sur l'engagement citoyen du plus grand nombre au travers d'une diversité de structures dans lesquelles la population sera plus directement à la manœuvre. Miser sur la société civile constitue donc bel et bien un choix politique, un investissement au nom du renforcement de la démocratie, un choix qui mobilise des moyens issus de l'impôt. S'attaquer aujourd'hui aux associations engagées dans les champs sociaux, culturels, éducatifs, de santé... sous le seul prisme de leur rentabilité économique revient donc à interroger brutalement le choix de miser sur la société civile comme partie prenante des politiques publiques. C'est une lecture exclusivement gestionnaire qui occulte l'enjeu politique de la conduite de la cité avec la société civile.

Évolution des logiques de financement : aux frontières de l'assujettissement

Au fil des époques, il faut constater une évolution des modes de financement des associations qui traduit le degré de confiance et d'autonomie qui leur est adressé. Évidemment, les outils se sont perfectionnés et le secteur associatif s'est professionnalisé, mais il ne faudrait pas réduire ce fait à une évolution « naturelle » des pratiques.

En nous concentrant sur le secteur socioculturel, nous pouvons identifier un certain nombre d'évolutions depuis cinquante ans, prenant pour point de départ le décret du 8 avril 1976 « *fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente des adultes en général et aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs* ». À cette époque, c'est la notion de « dépenses admissibles » qui prévaut. Autrement dit, il

s'agit que la nature des dépenses s'intègre à la liste autorisée dans le cadre de missions définies assez largement³.

Un quart de siècle plus tard, les négociations qui verront émerger le décret de 2003 identifient des « métiers » de l'éducation permanente. Ces derniers seront structurés en quatre axes : animation directe, formation des cadres, production d'analyses, études et outils ainsi que l'élaboration de campagnes. Au sein de ces axes, des catégories seront organisées en fonction du volume d'activités et/ou de la territorialité couverte. Les grands mouvements doivent rencontrer les quatre axes de travail tandis que les plus petites structures sont autorisées à émarger à maximum deux axes. Les modes d'action sont ici bien plus clairement définis et distingués par souci de justice distributive entre les associations. Des volumes d'emploi sont aussi assortis au financement, actant l'impératif d'emplois salariés pour mener à bien les projets.

En 2018, le décret sera à nouveau révisé mais sans toucher à sa structure. Il s'agira d'assouplir les contraintes quantitatives au bénéfice d'un renforcement qualitatif, ce qui se traduira entre autres par plus de perméabilité entre les axes d'action, la reconnaissance renforcée des partenariats et la baisse de certains volumes d'activité exigés annuellement.

Même si le décret de l'éducation permanente n'est certainement pas le plus contraignant au regard des autres cadres réglementaires, ces évolutions décrites ici sommairement s'inscrivent tout de même dans trois tendances qu'il faut souligner :

- Le renforcement des contraintes sur les modalités de travail (ici les « métiers ») qui imposent des formats, des tailles de groupes, une structuration thématique ;
- Le recours à l'emploi salarié comme condition de la conduite d'un projet associatif ;
- Une reddition des comptes qui impose de catégoriser les actions, les publics, les formes de travail, de fonder les collaborations entre associations sur des relations contractuelles... pour justifier sa « plus-value sociale » aux yeux des pouvoirs publics.

Si l'on s'écarte du décret de l'éducation permanente et que l'on complète le tableau par les « appels à projets » ou autres « marchés publics » qui s'adressent aujourd'hui massivement aux ASBL, on aboutit très rapidement à une position d'*assujettissement* telle que la décrit Jacques Moriau dans le documentaire du Collectif21 : « *L'appel à projets définit les objectifs, la façon dont on va les mesurer, les pratiques à mettre en place pour les atteindre... C'est clairement la définition d'une relation de sous-traitance : vous effectuez une mission pour laquelle on vous paie mais vous n'avez rien d'autre à dire que de mener le projet tel qu'il a été défini ailleurs et par d'autres* »⁴.

Quid de l'emploi ?

L'emploi au sein des associations est important. Selon la Fondation Roi Baudouin, plus de 500 000 personnes œuvraient au sein des associations fin 2021 en Belgique, chiffre en croissance structurelle plus rapide que le reste de l'économie⁵. Dans les secteurs agréés, près de la moitié de ces emplois sont des emplois « aidés » s'inscrivant dans des politiques de résorption du chômage, typiquement les ACS (Agents contractuels subventionnés) en région bruxelloise et les APE (Aide à la promotion de l'emploi) en région

wallonne. Cette réalité traduit une tension inhérente au secteur associatif depuis le début de son financement : faute de moyens en suffisance pour soutenir les missions des ASBL, les personnes en réinsertion professionnelle ont été ciblées comme main d'œuvre moins couteuse.

Mais si ces emplois aidés sont moins couteux, c'est aussi parce que les politiques de résorption du chômage ciblent certaines catégories de populations « plus éloignées de l'emploi » : longue durée d'inactivité, jeune ou plus de 50 ans, sans qualification... Cette réalité place les associations dans un jeu d'équilibriste dans le recrutement des équipes au moment de trouver les personnes en charge de missions rigoureuses (accompagnement de groupes ou d'individus, travail social, éducation...).

Pour les ASBL, la plupart des mesures de soutien à l'emploi oscillent perpétuellement entre insertion/formation des personnes recrutées et accomplissement de leurs missions. Le débat n'est pas neuf et n'a que partiellement été tranché récemment dans le transfert en cours des postes APE de la Région wallonne vers les ministères fonctionnels des régions et communautés, actant bien qu'il s'agit de soutien sectoriel nécessaire avant d'être des mesures de remise à l'emploi.

D'autres programmes d'aides complètent les dispositifs de résorption du chômage, par exemple le Maribel Social. Mais leur mécanique réglementaire s'inscrit dans une logique de croissance, imposant que le volume global de l'emploi ne puisse pas diminuer une fois le poste attribué. Cette « croissance impérative » ignore les cycles de vie des projets au sein des institutions et fait peser sur elles le risque d'effets en chaîne dès qu'un financement s'éteint ou qu'un projet réduit substantiellement sa voilure... Les réductions budgétaires auxquelles doivent faire face les associations aujourd'hui les exposent clairement à ce risque.

Du côté de l'emploi toujours, les vingt dernières années ont également vu s'accroître les obligations qui pèsent sur les ASBL au titre d'employeurs au travers des Accords du non-marchand (ANM). Depuis 2003, les Conventions collectives de travail (CCT) se sont accumulées fixant tantôt les rémunérations minimales, des primes de fin d'année, les aménagements de fin de carrière, l'amélioration des conditions de travail... Ces progrès nécessaires pour les salarié·es ne sont pour autant pas nécessairement entièrement financés par les pouvoirs publics. Et lorsque ces derniers décident, pour motif budgétaire, de ne pas indexer les moyens liés à l'emploi, voire de diminuer certains financements, les employeurs demeurent tenus d'honorer les obligations qui s'imposent à eux, mais sans en avoir nécessairement les moyens. Cela crée inévitablement des tensions et parfois des effondrements de certaines structures.

Les limites du système de financement

Au-delà du financement de l'emploi et des activités que nous avons détaillé précédemment, d'autres nœuds font débat au moment de justifier l'argent public dont les ASBL bénéficient.

Un des premiers débats concerne le « double subventionnement ». Point d'alerte majeur des services de contrôle des ministères, il s'agit d'encadrer précisément ce concept pour éviter tout amalgame. Tout d'abord, la plupart des associations sont contraintes de compléter l'apport d'un financement par un autre, les subventions

ne couvrant bien souvent pas l'entièreté des frais des missions à rencontrer. Il en est ainsi lorsqu'il s'agit de forfaits à l'emploi par exemple. Compléter la première source de financement par une source complémentaire, ce n'est pas du « double subventionnement » mais bien du cofinancement.

Ensuite, pour des raisons contextuelles ou structurelles (démultiplication de l'impact, combinaison de publics, complémentarité des approches...), nombre d'associations collaborent sur certains projets et c'est très bien. Il ne s'agit pas là non plus de « double subventionnement », mais bien de coopération telle que partage des tâches et, au moment de rendre des comptes, de valorisation à plusieurs structures. À ce moment, il s'agit de faire reconnaître que collaborer prend du temps (souvent plus que d'agir seul) et que la collaboration amène une réelle plus-value au projet plutôt que de ne penser qu'en termes d'économie d'échelle...

Enfin, pointons encore l'impossible contrainte qui pèse sur les associations : si elles sont en déficit, cela pourrait être le signe de mauvaise gestion... Et si elles sont en boni, c'est qu'elles ne consacrent pas l'ensemble de leurs moyens à leur objet social. Bref, l'impératif de base serait de fonctionner avec un budget systématiquement à zéro ! Cela amène parfois des considérations de l'inspection des Finances bien au-delà de ses prérogatives s'interrogeant du « *bien-fondé d'une subvention pour une association disposant de fonds de réserve* »... Cette vue étroite de l'esprit ignore largement les besoins de sécurisation de l'institution et notamment de l'emploi en place (disposer de fonds en cas de licenciement), les besoins de recherche et d'innovation (c'est-à-dire disposer de marges de manœuvre pour faire autre chose que répéter le déjà existant et s'adapter aux évolutions sociétales) ou encore les besoins de moyens en investissement sur du long terme (que ce soit en matériel ou en compétence).

Ces éléments sont à répéter régulièrement au moment de justifier l'utilisation des moyens publics mis à disposition des associations pour mener leurs missions, chaque autorité publique fonctionnant souvent selon sa propre logique en dehors de celles des autres. Ajoutons à cela sans les détailler ici les exigences administratives en croissance exponentielle depuis de nombreuses années comme autant d'embûches complémentaires, particulièrement compliquées à affronter pour les plus petites structures.

Enjeux pour la suite

Nous l'avons vu, l'évolution des financements des politiques publiques menées par les associations traduit des évolutions quant à l'autonomie des associations et au rôle que l'on souhaite qu'elles jouent dans la conduite de notre société au titre d'acteur direct ou de corps intermédiaire. La question est bien de savoir quel modèle de démocratie participative nous souhaitons soutenir en confiant aux associations des moyens financiers pour développer des projets.

Cette préoccupation est d'autant plus criante au moment où le fonctionnement du monde n'est quasiment plus régi que par les logiques marchandes qui seraient seules capables de rendre compte de l'efficacité d'action des acteurs. Or, les missions d'intérêt général ne répondent pas aux mêmes ambitions et logiques que les lois du marché et il est impératif pour le secteur non marchand de préserver des frontières claires avec le monde mar-

chand : ni les mêmes finalités, ni les mêmes règles, ni le même traitement !

Cet enjeu ne pourra être porté qu'à la condition d'un dialogue intense entre les administrations publiques, les politiques et le champ associatif pour déterminer le périmètre d'intervention légitime de chacune des parties et inventer les cadres réglementaires qui permettent de déployer son action de la manière la plus pertinente possible. Il s'agit de fixer ensemble un cadre structurant à l'aune des ambitions des politiques publiques sans assujettir les associations à des fonctions de pure exécution, contraignant leurs démarches et niant leur expertise.

Le péril est là et les logiques dominantes des dernières années doivent nous rendre d'autant plus alertes pour construire les

dispositifs de demain reposant sur les éléments démocratiques et éthiques déployés tout au long de cette analyse. ■

1. Pour notre propos, nous parlons des associations qui, d'une manière ou d'une autre, s'engagent dans des missions d'intérêt général et sont, pour la plupart, reconnues à ce titre par les autorités. D'autres structures qui sont sous statut d'ASBL pour uniquement des questions de commodités administratives ne sont pas considérées.
2. Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, abrogée en 2019 et intégrée au Code des Sociétés et des Associations.
3. Extrait du décret de 1976 : « Pour réaliser cette éducation, chaque organisation utilise les méthodes et les techniques les mieux adaptées aux objectifs visés et aux besoins définis par les publics concernés. »
4. Jacques MORIAU (Coordinateur du Crebis-Centre de recherche de Bruxelles sur les inégalités sociales, chargé de recherche à l'ULB), dans *2121, Hypothèses, Associations*. Documentaire de Michel Steyaert, Centre Vidéo de Bruxelles, 2022.
5. <https://kbs-frb.be/fr/zoom-barometre-des-associations-2022>

L'Observatoire de la liberté associative et des initiatives citoyennes (OLA)

L'OLA est une structure en création qui verra le jour à l'automne 2026. Sa mission est d'analyser, documenter et défendre la place de l'action associative comme pilier démocratique en Belgique francophone. Indépendant et ancré dans l'écosystème associatif, l'Observatoire entend produire des analyses, recommandations et indicateurs sur l'état des libertés associatives, en croisant savoirs académiques et expériences de terrain. Intéressé-e ? ola@collectif21.be

Renato PINTO ♦ Responsable Éducation permanente Équipes populaires

L'éducation permanente, poumon de la démocratie

Comme un organisme vivant, la démocratie a besoin d'oxygène. L'éducation permanente veille à lui en apporter. Dans un contexte morose, alors que fait rage la bataille des idées dans toutes les strates de la société, ses dispositifs de rencontre, de débat et d'action collective sont autant de respirations bien utiles.

D'après le dictionnaire Le Robert, la démocratie est une « *forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple* ». Qu'elle soit directe, participative ou représentative, la démocratie n'est pas un système immuable. Il s'agit d'un processus en évolution, qui doit être constamment entretenu, dynamisé. On pourrait le comparer à un logiciel qui, pour rester performant et adapté, doit être régulièrement mis à jour, par et pour ses utilisateurs et utilisatrices.

Vivifier la démocratie

Pour beaucoup de gens, les premiers mots qui viennent à l'esprit lorsqu'on parle de démocratie sont : élections, politique, ministres... Mais vivre en démocratie, ce n'est pas seulement élire des représentants tous les quatre ou cinq ans ; ce n'est pas uniquement l'affaire des personnalités politiques. Non, les moteurs de la démocratie, ce sont avant tout les citoyen·nes, de tout horizon et de toute condition sociale. La démocratie se vit, chaque jour, bien sûr dans les parlements, mais aussi au sein du tissu économique, social et culturel.

Information, délibération et émancipation

La démocratie ne peut vivre que par l'intermédiaire de citoyen·nes en capacité de s'y intéresser et de s'impliquer. Or, pour exercer ce droit à la participation, les individus ont besoin non seulement d'ac-

céder à une information de qualité mais aussi de la mettre en débat, de croiser les points de vue : ce travail de délibération permet une évolution, un déplacement... C'est une façon de ne pas rester figé mais plutôt de cheminer ensemble, pour construire un point de vue collectif.

Ces deux principes – accès à l'information et délibération – n'ont rien d'évident à l'ère des réseaux sociaux et du tout au numérique. Paradoxalement, alors que jamais un individu « ordinaire » n'a eu autant de possibilités de se renseigner et de s'exprimer, la désinformation fait des ravages, au point que « *ce ne sont même plus les interprétations des faits qui sont en débat, mais les faits eux-mêmes* », comme s'en inquiète la journaliste Salomé Saqué¹.

Dans ce contexte, les organisations d'éducation permanente sont précieuses, car « *elles permettent justement de construire un regard critique, librement (elles sont mêmes financées par les pouvoirs publics, de manière structurelle, durable, pour remplir cette fonction)* »². L'éducation permanente vivifie la démocratie parce qu'elle met en place des dispositifs de rencontre, de débat, pour susciter la réflexion et la prise de recul critique, autant de manières d'oxygéner

la société en évitant le repli sur son pré carré et l'isolement. Sa portée est culturelle et son action collective. Elle se veut émancipatrice, transformatrice... C'est pourquoi ce processus s'inscrit dans le temps long et dans une certaine vision de la société, solidaire et démocratique.

Sous perfusion, mais vital

Émancipation, transformation sociale, action collective... Ces mots qui nous sont chers tiennent pourtant du jargon auprès d'une partie des personnes qui nous demandent en quoi consiste notre travail. Comment expliquer en quelques mots simples un processus qui, pour être compris, doit être expérimenté? Cette question est d'autant plus importante, à l'heure actuelle, que le secteur est sévèrement questionné et même malmené par le gouvernement qui en a la tutelle... et qui tient les cordons de la bourse!

Le fait que des pouvoirs publics, non seulement *autorisent*, mais aussi *financent* des associations et des mouvements dans le but de susciter une réflexion critique et une action commune est un indicateur de bonne santé démocratique. Cependant, il faut bien reconnaître que le secteur associatif – y compris l'éducation permanente – fonctionne en grande partie grâce aux subsides publics (donc à l'argent des contribuables), ce qui peut nuire à son autonomie.

Ce pourrait être une faiblesse, une dépendance, mais on peut aussi y voir un juste retour des choses. Sans éducation permanente, ou du moins sans politiques culturelles qui permettent aux citoyen·nes de dire leur réalité et de dessiner la société de demain, la démocratie serait beaucoup moins vivace. Et sans démocratie, quelle serait la vocation des pouvoirs publics, si ce n'est de répondre à des directives autoritaires ou de se soumettre aux lois débridées du marché?

Comme l'expliquait un collectif d'organismes de la société civile, «*qu'on le veuille ou non, l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté a un cout*». Cet investissement est nécessaire, car «*l'histoire nous a montré qu'il n'y a pas de démocratie sans démocrates, sans un apprentissage de la citoyenneté*

tout au long de la vie »³. Il est donc tout à fait logique de réclamer des moyens pour développer des dispositifs aussi importants.

Ces difficultés liées au financement de l'éducation permanente – et plus largement du secteur associatif – ne sont qu'une des nombreuses conséquences des victoires idéologiques de la droite. Ce glissement ne doit rien au hasard : une *bataille culturelle* est en cours, et nous avons un rôle à y jouer.

Mener la bataille culturelle

Qu'on la qualifie de conservatrice, réactionnaire ou extrême, la droite propage ses idées et les fait passer pour évidentes, à force de matraquage. Le président du Mouvement réformateur l'assume crânement, sur le plateau du JT, quand il affirme mener une «*guerre culturelle*» et la nécessité, selon lui, de «*gagner dans les esprits*»⁴.

Des constats alarmants

La parole décomplexée de certains leaders politiques a contribué au déplacement de la *fenêtre d'Overton*⁵ : des idées qui semblaient choquantes il y a peu, sont aujourd'hui largement diffusées. Menée sur tous les fronts, la stratégie qui consiste à «*inonder la zone de merde*» (dixit Steve Bannon, ancien conseiller de Donald Trump) a favorisé les victoires de la droite, voire de l'extrême droite, dans les urnes mais plus encore dans les mentalités. Non sans conséquences...

Les atteintes à l'état de droit en matière de politique d'accueil, la chasse aux chômeur·ses et aux malades de longue durée, les attaques assumées contre la société civile... se sont accentuées en raison de cette emprise croissante sur l'opinion publique. Au point que même des victimes du système défendent des idées qui, pourtant, les rendent encore plus vulnérables. Cette tendance va de pair avec la mise en concurrence constante des un·es et des autres, bien servie par les discriminations multiples et les inégalités qui, à leur tour, alimentent le ressentiment et la peur du déclassement. D'où la recherche, d'une part, de boucs émissaires et, d'autre part, de figures pro-

videntielles ou de leaders autoritaires, au risque de mettre à mal la démocratie⁶.

Pour le secteur de l'éducation permanente, cela se traduit par plusieurs difficultés : la mobilisation compliquée des publics (lassitude, fatigue, opposition); l'épuisement des travailleur·ses en manque de victoires symboliques; l'accumulation et la complexité des défis sociaux et écologiques... Et aujourd'hui, la réduction des ressources! Il s'agit d'une nouvelle donne, inédite depuis que l'éducation permanente est reconnue d'utilité sociale et financée par les pouvoirs publics.

Des méthodes pour comprendre... et se défendre

Paradoxalement, les attaques subies ces derniers mois par le secteur associatif sont peut-être le signe que la bataille des idées n'a pas encore été remportée par cette droite décomplexée, mais qu'une forme de lutte est toujours en cours... et donc que toutes les victoires restent encore possibles, à partir des initiatives citoyennes, des mouvements sociaux, de la société civile, car ce sont les lieux par excellence où se forge l'esprit critique, où le débat démocratique infuse, où les solidarités se vivent, et où une forme de résistance s'organise!

Plus que jamais, ce défi «culturel» plaide pour le renforcement des dynamiques qui nous sont chères : rassembler les personnes pour favoriser la réflexion en groupe, échanger des idées et débattre; accompagner la conflictualité et la diversité d'opinions; motiver la prise de parole des personnes les plus fragilisées ou discriminées; analyser la situation, déconstruire les mécanismes à l'œuvre et proposer des pistes, des plus concrètes aux plus utopiques. Les différents axes prévus par le cadre légal permettent ces approches complémentaires.

En ce sens, l'éducation permanente est aussi un *blason* de la démocratie : elle en est à la fois un *emblème* et un *bouclier*. Issue des pratiques d'éducation populaires et reconnue comme un symbole, elle doit maintenant servir de protection contre les atteintes aux principes démocratiques de la participation citoyenne, l'égalité, la liberté associative, l'état de droit, la séparation des pouvoirs...

Action collective, prise de risques et engagement

«Mais qu'est-ce qu'on peut faire?»

Cette question, souvent posée au sein des groupes, renvoie à la nécessité de traduire les constats et l'analyse en actions, au service d'une société solidaire. Il faut continuer de viser un horizon, même utopique, mais aussi essayer de l'atteindre de façon concrète.

Viser un horizon... Mais lequel? Transformer la société... Mais pour construire quoi? Ce ne sont pas les idées qui manquent mais, pour ne pas se laisser noyer par les propositions de plus en plus nauséabondes émanant de la droite conservatrice ou extrême, il faut aussi se positionner sur les enjeux qui se sont imposés dans le débat public.

Pour citer un exemple, la campagne menée en 2025 par les Équipes populaires a osé se saisir d'un défi majeur en clamant, de façon un peu provocante, que «l'impôt, ça nous enrichit!». En effet, la justice fiscale est une revendication emblématique du terrain à (re) conquérir dans cette bataille des idées. Perçu comme une punition, mal utilisé quand il est mis au service de politiques néolibérales, l'impôt est aussi essentiel quand il «finance les services publics

dont nous bénéficions tous», et pourrait être «un outil magnifique pour avancer dans le sens d'une société qui protège, soutient et investit en chacun de nous»⁷. Voilà donc un sujet à continuellement ramener sur la table, au sein de nos organisations et de nos groupes.

Dans le même ordre d'idées, il est temps de (re)gagner du terrain là où nous en avons le plus perdu, à savoir les questions relatives à l'accueil et à la migration. Depuis trop longtemps, les personnes sans-papiers, étrangères, primo-arrivantes ou réfugiées (souvent confondues) sont les premières cibles de la violence institutionnelle et des politiques iniques menées en Europe et dans nos régions. Comme l'évoque une étude du Centre de formation Cardijn, «le thème de la migration est une clé de voute. Autour de lui s'articulent des choix de société: accueil ou exclusion? priorité nationale ou égale dignité humaine?»⁸ Plus que tout autre, ce thème rappelle que notre démarche n'est jamais neutre: l'éducation permanente «s'inscrit dans une perspective d'égalité et de progrès social»; elle a pour but «de construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise la rencontre entre les cultures»⁹.

Fiscalité, migration... Pour entretenir la participation citoyenne, l'éducation permanente doit prendre le risque de traiter les sujets sensibles et compliqués, avec de la nuance mais aussi de l'engagement. Avec les gens. Pour les gens. En renforçant le travail de proximité et en créant des alliances entre acteurs et actrices de ce secteur riche et foisonnant, poumon de notre démocratie. ■

1. Salomé SAQUÉ, *Résister*, Paris, Éditions Payot, 2024.
2. *Population en difficulté cherche démocratie de toute urgence*, Namur, Centre de formation Cardijn (CEFOC), 2024.
3. «Qui sont les assistés?», *L'Actu ES*, 15 octobre 2025 (en ligne) https://economiesociale.be/fil_actu/carte-blanche-qui-sont-les-assistes/
4. RTBF, journal télévisé du 03.02.2025.
5. Théorisé par le lobbyiste américain Joseph Overton, ce concept désigne l'ensemble des idées et des opinions considérées comme acceptables dans l'espace public. À force de marteler des propos extrêmes, il est possible de déplacer cette «fenêtre» et de rendre certaines idées plus tolérables, même si précédemment elles étaient considérées comme choquantes.
6. «Si ce n'est pas du fascisme, qu'est-ce que c'est?», *Contrastes*, n° 233, avril-mai 2026, pp. 3-5.
7. «L'impôt, ça nous enrichit!», *Contrastes*, n° 228, mai-juin 2025, p. 3.
8. *Sur le pont des murmures*, Namur, CEFOC, 2025, p. 6.
9. Décret relatif au développement de l'action d'Éducation permanente dans le champ de la vie associative, article 1er § 1 et 3, modifié le 04.11.2018.



Noémie EMMANUEL ♦ Chargée d'étude à Vie féminine

Comprendre pour prévenir : l'éducation permanente féministe face aux violences

Cinquante ans après sa création, le décret éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles est aujourd'hui menacé par ceux et celles qui nous gouvernent. Pourtant les besoins auxquels il répond n'ont jamais semblé aussi criants. Ce décret est en effet la base de l'éducation populaire en Belgique francophone, encadrant un processus pédagogique qui vise à faire de chaque citoyen·ne un·e acteur·rice de son émancipation et de la transformation sociale. Il permet de montrer un travail de fond, quotidien et souvent invisible. À l'occasion de cet anniversaire, cet article met en lumière plus particulièrement le rôle de l'éducation permanente féministe dans la prévention des violences faites aux femmes. Ni dispositif d'urgence, ni outil de crise, celle-ci recouvre un travail de fond essentiel, même s'il n'est pas toujours reconnu comme tel.

Au départ, le vécu des femmes

L'Éducation permanente féministe (EPF) telle que définie par Vie féminine (VF) repose sur un principe central : partir de l'expérience de chaque femme, là où elle se trouve, avec son bagage propre, et l'accompagner dans un processus qui vise à la fois l'émancipation personnelle et la transformation collective. Dans ce processus, les expériences individuelles deviennent matière à réflexion, puis tremplin vers une parole politique portée « hors les murs ». Cette dynamique peut aboutir à des actions très concrètes : des formations, des campagnes de sensibilisation, voire la création de services là où il n'en existait pas encore ¹.

En proposant des espaces propices au renforcement individuel et collectif, l'EPF favorise le développement de réseaux de solidarité entre femmes, par les femmes et pour les femmes, qui constituent un levier de prévention des vio-

lences. C'est précisément cet apport que la présente analyse cherche à visibiliser. Elle s'appuie sur des entretiens menés auprès de sept animatrices de VF réalisés entre septembre et novembre 2025².

La prévention : un objectif implicite mais central de l'EPF

Si la prévention n'est pas toujours identifiée comme un objectif explicite par les animatrices, elle traverse pourtant l'ensemble de leur travail. Au fil des entretiens, trois dimensions essentielles de la prévention émergent : l'action de proximité, le décodage des mécanismes de domination et la mobilisation politique.

L'action de proximité et le travail « par ricochet »

L'une des spécificités de VF réside dans sa capacité à atteindre des femmes que d'autres opérateurs touchent peu ou pas. Beaucoup de femmes poussent la porte de l'association avant même d'envisager de contacter un service spécialisé, parce qu'elles n'ont pas encore nommé ce qu'elles vivent, parce qu'elles craignent d'être reconnues ou stigmatisées, ou parce qu'elles redoutent qu'une démarche formelle les contraigne à quitter un conjoint violent (ce qui comprend des risques). Venir à VF ne requière aucune justification, on peut y entrer pour un atelier tricot, un cours de français langue étrangère ou un projet de théâtre, sans risquer d'être identifiée comme victime de violences conjugales. Cette absence d'étiquette est en elle-même protectrice et peut ouvrir des espaces de parole insoupçonnés. « Je me souviens d'une jeune femme qui venait ici, elle venait à l'atelier tricot, et puis un jour en parlant, on préparait le 25 novembre, on a commencé à parler du cycle de la violence. Et puis un peu après, elle est venue au local et elle nous

a dit : « Je peux laisser des affaires ici ? ». Elle était en plein dedans. Elle n'avait jamais rien dit », témoigne Christine³.

Avant d'agir, il faut pouvoir parler. C'est pourquoi VF crée les conditions de cette parole : un espace où les femmes peuvent déposer ce qu'elles vivent, être entendues, sans qu'on leur demande d'être prêtes à quoi que ce soit d'autre. Cette qualité d'écoute, ancrée dans une dynamique de groupe bienveillante, prend tout son sens dans un contexte de méfiance croissante envers les institutions.

Cette proximité produit aussi un effet démultiplicateur. La prévention propre à l'EPF passe par le contact direct, la présence dans les lieux où se trouvent les femmes. Les femmes ainsi formées deviennent à leur tour des relais dans leur entourage, comme « par ricochet », selon les mots d'Ariane. Pour Christine, « La prévention, c'est d'aller dans les lieux où elles sont. (...) La tendance maintenant, c'est quatre affiches, un post sur Facebook, un courrier d'information entre partenaires, et voilà... Mais la prévention, ce n'est pas ça, c'est la proximité. C'est la proximité qui fait la prévention. La prévention, c'est le contact. Parce que les moyens de communication, tout le monde n'y a pas accès, tout le monde ne maîtrise pas la lecture ni la compréhension des mots. Là-dedans on a un rôle à jouer, on est au plus proche des femmes ».

Décoder et s'outiller : apprendre et désapprendre la violence

L'une des spécificités de l'EPF est de se donner des grilles de lecture communes pour comprendre les mécanismes sociaux qui sous-tendent les violences, et remettre en question les représentations intériorisées qui les rendent possibles. La formation est donc au cœur de la démarche : elle constitue un lien

indissociable entre le décodage des mécanismes de domination et la déculpabilisation. Comprendre pourquoi les violences existent, et dans quel système elles s'enracinent, permet aux femmes de sortir de l'isolement et de l'auto-accusation pour reconstruire leur pouvoir d'agir. Ainsi l'explique Christine, *« dans les activités, on amène aussi toujours cette dimension sociétale par rapport à ce qu'elles vivent. C'est aussi enlever un peu de la responsabilité qu'elles portent sur leurs épaules, toutes seules. (...) Je leur dis : "Si on en arrive là, c'est parce qu'on est dans une société qui permet d'en arriver là" »*.

Ce travail de décodage est un levier fondamental dans la prévention et l'accompagnement des violences. Lorsqu'une femme identifie, reconnaît et nomme les mécanismes qui sous-tendent ce qu'elle vit, elle peut alors entamer un processus de déculpabilisation et retrouver, depuis cet espace libéré, la capacité d'aller de l'avant. *« On remet du contexte et ça déculpabilise les femmes. Ça leur redonne de la force. Et ça, en termes de prévention c'est super important de déculpabiliser. (...) Le fait de culpabiliser, c'est ça qui bousille la capacité des femmes à aller de l'avant »* (Christine).

Le travail politique

Travailler sur les droits des femmes, formuler et porter des revendications, peser sur les politiques publiques : autant d'actes préventifs qui visent les causes structurelles des violences. La présence des travailleuses de VF dans les plateformes partenariales joue un rôle clé à cet égard : elle permet de relayer la parole des femmes, de visibiliser le travail spécifique de l'EPF, et de construire un socle commun. Pour Juliette, *« la prévention, c'est faire en sorte que ça n'arrive plus. Et donc tout notre travail politique, agir pour que les politiques s'emparent de la thématique, pour y donner plus de moyens. Réclamer des moyens par rapport à cette thématique, c'est de la prévention »*.

Partager des grilles de lecture communes avec les partenaires est une condition essentielle pour que la colla-

boration ait du sens et de la cohérence. Or, le constat est posé : une partie des partenaires connaît mal le travail des animatrices en éducation permanente, et ne partage pas toujours la lecture féministe des violences, celle d'un système de domination qui s'exprime dans un continuum ⁴, et qui ne peut être réduit à une approche purement psychologique. Les témoignages de Charlotte et d'Olympe expriment cette notion : *« C'est important d'être présentes dans ces lieux-là, parce que ça permet de construire un langage commun et de montrer l'apport de chacune. Notre spécificité c'est la parole des femmes, la dynamique souhaitée par les femmes » ; « Et donc une part du boulot c'est aussi de sensibiliser les services, les plateformes. Dans une plateforme, tout le monde n'est pas équipé de la même façon, il y a encore du boulot ! »*.

Spécificités du travail préventif de l'EPF

L'EPF apparaît non pas comme un cadre périphérique de la prévention des violences conjugales, mais comme un outil à la fois fondamental et complémentaire à d'autres formes d'accompagnement. Sa spécificité réside dans la diversité des publics, des actions, et le travail dans le temps long.

La diversité des publics

Les actions de VF s'adressent à une grande diversité de personnes, souvent sans connaissance préalable de leur vécu : les femmes participant aux activités du Mouvement, qu'elles soient ou non concernées par les violences ; le grand public touché par les campagnes de sensibilisation ; les décideur-ses politiques, les partenaires associatifs et institutionnels.

Les liens tissés avec toutes ces personnes permettent aux animatrices d'orienter les femmes vers des services adaptés à leurs besoins, et de le faire avec l'assurance qu'elles y seront bien accueillies. La qualité de cette orientation est un enjeu constant : il ne s'agit pas seulement de transmettre une adresse, mais de s'assurer que le ser-

vice vers lequel une femme est dirigée partage la même lecture féministe des violences et ne risque pas de la violenter davantage.

La diversité des actions et des « portes d'entrée »

La diversité des actions proposées permet à des femmes de profils très différents de trouver la « porte d'entrée » qui leur convient, une expression revenue spontanément dans la bouche de nombreuses animatrices. Elle renvoie non seulement à la notion d'accès, mais aussi à la possibilité pour chaque femme de cheminer à son rythme, de construire son propre parcours au sein du Mouvement comme dans sa trajectoire personnelle.

Ce qui frappe d'emblée, c'est l'étendue et la variété de ce que mènent les animatrices : création d'un service ambulatoire local, mobilisation devant un tribunal pour soutenir une femme victime, groupes d'accompagnement collectif, ateliers de self-défense ou de créativité féministe, animations en écoles secondaires et en centres d'insertion, formations à destination de femmes ou de professionnel-les (police, enseignant-es, médecins, personnel communal...), plaidoyers politiques, rencontres avec des élu-es, vidéos de témoignages, expositions, actions de sensibilisation dans l'espace public. Autant de formes d'action qui témoignent d'une présence à la fois locale et multidimensionnelle, ancrée sur le terrain.

Parmi les femmes qui fréquentent ces espaces, certaines cherchent à comprendre ce qu'elles vivent, à vérifier la lecture qu'elles en font, ou simplement à prendre du temps pour elles. D'autres ne se reconnaissent pas du tout comme victimes. Pourtant, une prise de conscience peut surgir à n'importe quel moment, y compris dans des activités qui n'ont aucun lien direct avec la question des violences. Comme l'exprime Marjorie, *« elles sont en atelier, et puis à un moment donné, ce sujet va sortir, et elles vont le relier à leur histoire. (...) On parle de la nouvelle campagne, elles se redisent quelques mots sur ce que sont*

les violences, et là, la fille elle tilte en fait, pendant l'atelier. (...) Parfois, tu le vois même dans la posture physique, tu les vois qui reculent. Ça arrive vraiment régulièrement».

Ces moments sont, pour les animatrices, une spécificité centrale de la démarche d'éducation permanente. Là où d'autres opérateurs ne rencontrent les femmes qu'une fois qu'elles ont déjà nommé ce qu'elles vivent et sont déterminées à agir, l'EPF accueille celles qui sont encore en questionnement, qui cherchent des mots, des repères, des ressources ou des voies d'action possibles.

Le travail dans le temps long

Le travail d'EPF s'inscrit dans une temporalité radicalement différente de celle de l'urgence. Construire la confiance, faire émerger une dynamique de groupe, créer les conditions d'un accueil bienveillant : tout cela prend du temps. Le décodage, la pédagogie, la place laissée au cheminement ne peuvent s'accommoder de la logique de l'immédiat. C'est une autre manière d'agir, qui demande à être apprivoisée, y compris par celles qui la pratiquent. Pour Olympe, «*Il m'a fallu du temps pour comprendre. Il m'a fallu apprendre le métier pour comprendre. Ce qui compte c'est le processus dans lequel on est, la perspective dans laquelle on agit. La question c'est :*

OK en éducation permanente, qu'est-ce que je peux mettre en place».

Cette frontière entre temps long et urgence n'est pas toujours facile à tenir, d'autant que les animatrices partagent souvent le même public que les travailleuses sociales, et que les femmes victimes de violences se trouvent dans des situations qui doivent changer rapidement. Ainsi pour Marjorie, «*c'est cette frontière qui n'est pas évidente à situer entre travail social et travail culturel. On a le même public dans les deux cas, et en même temps la spécificité de l'animatrice en éducation permanente, c'est quand même d'aller vers du travail collectif, de faire émerger, de ne pas gérer l'urgence. L'urgence, ce n'est pas dans nos missions*».

Pour autant, ces deux temporalités ne s'opposent pas : elles se complètent. L'articulation entre l'accompagnement social dans l'urgence et le travail de fond porté par l'EPF est non seulement possible, mais nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins des femmes confrontées aux violences.

Comprendre pour prévenir, comprendre pour agir

Les violences conjugales ne relèvent pas de situations purement privées : elles s'inscrivent dans des rapports sociaux structurellement inégaux. Les prévenir suppose donc d'agir sur les conditions

sociales, culturelles et politiques qui les rendent possibles – un objectif qui exige bien davantage que la seule prise en charge des victimes, et qui s'articule nécessairement avec l'urgence.

En permettant aux femmes de partager leurs vécus, de conscientiser les dimensions politiques de leur situation et de s'inscrire dans une démarche collective, l'EPF crée les conditions d'une transformation qui ne se décrète pas, mais se construit patiemment, en profondeur. Elle ouvre ainsi un espace rare : celui où l'on peut à la fois raconter ce que l'on vit, décoder ce que l'on subit, et construire collectivement les moyens de changer les choses, dans l'atelier créatif comme dans la permanence juridique, dans les journées de mobilisation comme dans l'espace de parole collective. Il s'agit de comprendre pour soutenir, comprendre pour prévenir, comprendre pour agir.

Prévenir, c'est refuser que des femmes restent seules face à ce qu'elles vivent. C'est rendre visible ce qui est tu, nommer ce qui est subi, s'organiser collectivement – et exiger, ensemble, une société plus juste et plus égalitaire. Faire de l'éducation permanente un levier central de prévention des violences conjugales, c'est reconnaître que la transformation sociale est la condition même de la fin des violences. ■

1. Par exemple, le Déclic, service ambulatoire situé à Thuin, spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales. Voir www.ecouteviolencesconjugales.be/services/services-ambulatoires-specialises-violences-conjugales/asbl-declic-vie-feminine-chimay-thuin/
2. Les résultats complets de cette recherche-participative se trouvent dans l'étude *L'éducation permanente comme levier de prévention des violences conjugales*, Bruxelles, Vie féminine, 2025 (en ligne) <https://viefeminine.be/etude-2025-l-education-permanente>
3. *L'éducation permanente comme levier de prévention des violences conjugales*, op. cit., p.24.

4. Le concept de continuum des violences renvoie à l'accumulation des expériences de violences vécues par les femmes : violences physiques, sexuelles, psychologiques, verbales, économiques, etc. La notion met en évidence la continuité entre ces différentes formes de violence. Cette approche permet de dépasser une lecture fragmentée ou graduée des violences pour en saisir la cohérence structurelle. Elle permet également de comprendre que ces différentes formes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, verbales, économiques) constituent l'expression d'un rapport de domination imposé par l'auteur à sa victime. Elles sont à la fois récurrentes et cumulatives et tendent à s'intensifier et à s'accélérer dans le temps, pouvant aller jusqu'au féminicide.



POUR EN SAVOIR PLUS...

Publiée en 2025 par Vie féminine, l'étude *L'éducation permanente comme levier de prévention des violences conjugales* explore comment les pratiques de VF transforment l'accueil des femmes en un véritable outil de prévention des violences conjugales.

Consultable en ligne : <https://viefeminine.be/etude-2025-l-education-permanente>

Quand l'État pénètre dans nos domiciles, c'est l'État de droit qui vacille*

Partout en Europe, les frontières se militarisent davantage et les politiques d'externalisation de la gestion de la migration (en transférant par exemple une partie ou la totalité de la gestion des arrivées en dehors du pays) se renforcent. Des milliers de personnes sont poussées dans la clandestinité, exposées à la précarité et à l'exploitation.

En Belgique, cette logique s'inscrit dans un démantèlement continu des droits marqué notamment par la multiplication des centres fermés et des dispositifs de surveillance. Une nouvelle étape est sur le point d'être franchie: la possibilité de visites domiciliaires visant à contrôler, localiser et interpeller des personnes en séjour irrégulier. Après un premier avis très critique du Conseil d'État dénonçant des atteintes importantes aux droits fondamentaux et à l'inviolabilité du domicile, le gouvernement a modifié le texte et l'a adopté en deuxième lecture. Le projet a toutefois été renvoyé au Conseil d'État pour un nouvel avis avant la poursuite du processus parlementaire.

Avec ces visites domiciliaires, le gouvernement ne se contente plus de restreindre des droits: il propose désormais d'autoriser la police à pénétrer dans les domiciles sous décision d'éloignement prise par l'Office des étrangers, à fouil-

ler des logements et à intervenir chez des personnes qui hébergent des femmes, des mineur-es, des hommes, pour des raisons administratives.

Sans infraction pénale, sans garanties suffisantes, une ligne rouge est franchie

Autoriser des perquisitions, étendre le pouvoir de contrôle aux lieux d'hébergement, y compris chez des proches ou des citoyen-n-es solidaires, revient à fragiliser un principe central: l'inviolabilité du domicile. Alors même que des familles dorment encore dans la rue et que des enfants sont privés de protection, c'est la logique de la contrainte qui l'emporte sur celle de la protection. C'est aussi la solidarité elle-même qui est ciblée. Aider, héberger, soutenir devient suspect.

Cette mesure n'est pas isolée. Elle s'inscrit dans une dynamique politique qui instrumentalise la peur, affaiblit les garanties démocratiques, contrevient aux principes de l'État de droit et met à mal la solidarité.

Les personnes sans papiers ne constituent pas un danger. Le danger réside

dans une politique qui produit la clandestinité, organise la précarité et fragilise la cohésion sociale. Nous faisons barrage à ce projet: pas dans nos maisons. Pas dans nos rues. Pas dans nos communes. Pas en notre nom.

Une autre réponse existe

Une autre réponse existe: la régularisation des personnes sans papiers, seule mesure cohérente pour garantir des droits, lutter contre l'exploitation et renforcer la société. ●

* Tribune signée par Élise Derroitte, vice-présidente de la MC, Charlotte Renouprez, présidente des Équipes populaires, Amélie Servotte, secrétaire générale de Vie féminine, Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC, Aliou Thierno Baldé, permanent national de la JOC et Ariane Estenne, présidente du MOC



Se former pour transformer

Envie de donner un nouveau cap à votre parcours professionnel sans quitter votre emploi? La Faculté ouverte de politique économique et sociale (Fopes -UCLouvain) organise un master universitaire en politique économique et sociale en horaire décalé (1 journée de cours + 1 à 2 soirées par semaine) à Louvain-la-Neuve, à Charleroi, et partiellement à Liège.

Destinée à des adultes engagés dans la vie professionnelle ou sociale, cette for-

mation offre une variété de clés d'interprétation et d'analyse des phénomènes économiques et sociaux, et des politiques qui les concernent. Le programme favorise les pédagogies participatives et innovantes. Ce master est accessible sur base de l'expérience professionnelle (VAE) avec l'ajout d'un module complémentaire constitué de 60 crédits de cours (3 ans) ou avec un diplôme de bachelier reconnu comme une passerelle ou un diplôme universitaire moyennant l'ajout de 15 crédits (2 ans).

Séances d'information en ligne (18 h)

Lundi 13 juillet 2026

Mardi 18 août 2026

Mercredi 26 août 2026

Jeudi 10 septembre 2026

www.uclouvain.be/fr/facultes/espo/fopes/seances-d-information

Séances d'information en présentiel (18 h)

- À Liège : Jeudi 20 août 2026

- À Charleroi : mercredi 2 septembre 2026

Infos : FOPES 010/47.39.07

Mail : info-fopes@uclouvain.be

www.uclouvain.be/fopes

Christine STEINBACH ♦ Directrice du CIEP communautaire

L'éducation populaire face à l'épuisement social des publics invisibilisés

En 2023, pour donner plus de poids à l'action de proximité, le MOC a réorienté sa stratégie d'action avec les publics minorisés, ceux dont les parcours et stratégies de (sur)vie sont peu considérés par l'action publique et médiatique, alors même qu'ils subissent le poids des inégalités aggravées par la transition numérique et les bouleversements écologiques. Ces femmes et ces hommes sont en proie à un épuisement social que le système engendre. Il-elles vivent une multitude de micro-fractures sociales que seule l'action de proximité peut rendre visibles. Face à ce constat, il est essentiel de redéployer des chemins d'éducation populaire à leurs côtés.

Les microfractures sociales, multiples et peu visibles

En 2021, lors de la Semaine sociale du MOC consacrée à la montée des extrêmes droites, plusieurs intervenant-es ont exploré l'hypothèse suivante : certes, la Belgique est encore un État de droit, mais elle est traversée d'une multitude de « micro-fractures » sociales qui entraînent l'exclusion de l'accès aux droits d'une part très importante de la population et contribuent à la lassitude des gens vis-à-vis d'un système démocratique qui les représente et les entend si mal. Il ne s'agit pas ici des grandes fractures sociales telles qu'on les entend classiquement, liées à l'emploi et au chômage – même si l'on peut observer combien la frontière apparaît de moins en moins nette avec le développement des emplois précaires. Le philosophe du droit Marc Masschaelck explique que ce sont « des fractures "secondaires" peu visibles, des brisures qu'on ne découvre que dans une relation de proximité. Mais elles minent la confiance dans l'institution démocratique, engendrant la crainte des grandes fractures

et la peur d'un déclassement »¹. Toutes choses dont l'extrême droite peut faire son lit. Ce sont toutes sortes de situations qui deviennent ubuesques parce que le système qui les produit peine à prendre en compte les situations de vie concrètes des personnes. C'est par exemples le SAAJ (Service agréé d'aide à la jeunesse), qui ne peut pas entamer le processus d'aide si les parents ne sont pas en ordre de mutuelle ; c'est la facture d'énergie qui explose parce que le logement bon marché loué, faute de moyens, est une passoire énergétique ; c'est la fin de la gratuité de la cantine scolaire alors que vous nouez tout juste les deux bouts et que le prix de l'essence vient d'augmenter ; c'est le dossier d'assurance qu'on vous réclame... après qu'une inondation de votre habitation a tout noyé.

Un modèle dépassé par les évolutions des parcours de vie

C'est aussi la stigmatisation, silencieuse ou explicite, parce que vous n'êtes pas dans la conformité du modèle. Il y a plus de vingt-cinq ans déjà, une recherche-action de grande ampleur menée par la mutualité chrétienne (MC) au sein de son service social, a mis à jour les expériences vécues et les stratégies identitaires de celles et ceux étiquetés « assistés sociaux » pour « garder la tête hors de l'eau »². Un témoin expliquait ainsi : « Je ne dirais pas que je suis dans un mutisme total mais j'ai des difficultés, vraiment, à réapparaître pour être conforme à la société actuelle »³. Tout est dit dans cette parole : quand une existence n'entre pas dans les cases de la conformité d'un modèle social, elle risque la mise au silence, voire la mise en retrait de la société.

Or le modèle sur lequel sont bâties de nombreuses politiques publiques est

devenu obsolète. Les parcours de vie ont profondément changé. David Praile du RWDH (Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat) l'illustre à travers l'exemple du logement, pilier essentiel de l'existence, mais toujours perçu selon un modèle à la fois binaire (soit on loue soit on achète) et linéaire (dans la vie, d'abord on loue, ensuite on devient propriétaire) : « Depuis une quarantaine d'années, ce modèle binaire et linéaire colle de moins en moins avec les réalités socio-économiques de la population, la diversité des parcours de vie et des modèles familiaux. Le nombre de très petits ménages et de familles monoparentales s'accroît, leur assise socio-économique est plus fragile et ils ne disposent que d'une faible capacité d'emprunt. Les trajectoires familiales sont devenues beaucoup plus complexes : cohabitation, séparation, recomposition familiale, garde alternée... ont une incidence forte sur la problématique du logement »⁴. Gaëlle Demez, responsable des femmes CSC dénonce aussi l'obsolescence du modèle dominant : « L'image du couple papa-maman avec deux enfants, dans une maison quatre façades avec jardin n'a plus de sens actuellement si l'on veut repenser la Sécurité sociale. Le cadre qui devrait être le nôtre désormais, c'est celui qui correspond à une mère seule avec deux ou trois enfants. Si les mesures sont réfléchies pour bénéficier à ces personnes-là, alors elles seront bénéfiques pour tout le monde »⁵.

L'expérience du malheur n'est plus collective mais singulière

Globalement, sous couvert d'équilibrer les budgets publics, les choix des gouvernements en Belgique et ailleurs, se portent vers des politiques austéritaires qui imposent une conditionnalité et des restrictions toujours plus grandes dans l'accès effectif aux droits. Le sociologue Carlo Cialdini auteur en 2022-2023 d'une importante enquête auprès des CPAS⁶, identifie une tendance lourde à la standardisation des procédures, conséquence du manque de moyens que les responsables de CPAS cherchent

à compenser en partie par des appels d'offres: «*Les usagers sont transformés en dossiers, en demandes à traiter. On ne parle plus de personnes, d'ayant droit, mais de "CB", les citoyens bénéficiaires. Ce changement de paradigme, cette technocratisation des services publics, cette suprématie des données techniques sur les faits sociaux, cette marchandisation des bénéficiaires en chiffres, en nombres et en dossiers, finissent par générer ce que l'on appelle, en sciences sociales, la violence institutionnelle*»⁷. Une violence aggravée par la digitalisation galopante des services collectifs.

Dans le même temps que les moyens dévolus aux solidarités collectives sont amoindris, la sélectivité, la méritocratie, la mise en concurrence et l'hyper-responsabilisation des usagers et usagères de services publics s'accroissent, augmentant ainsi les violences institutionnelles et minant la confiance dans les institutions issues de la social-démocratie.

Aussi, après 40 ans de néolibéralisme et de culture de l'individu sur-responsabilisé et entrepreneur de soi, le sens commun des dominations n'est plus une évidence (nous, les travailleur-ses, les prolétaires, contre eux, les capitalistes, les bourgeois-es). Selon le sociologue François Dubet, «*les gens font aujourd'hui l'expérience singulière et non collective des inégalités*»⁸. C'est une grande source de désarroi, de frustrations et de désespérance, à laquelle les populismes d'extrême droite donnent une réponse qui peut paraître lumineuse dans son simplisme – comme l'était dans les années 1930 la promesse nazie d'un Reich millénaire aryen: celui de la nation mythique, appelée à être refondée en la réservant aux «purs», aux «élus»⁹.

Pandémie de Covid, entre effet de loupe et nouvelles solidarités

En 2020, la pandémie de Covid-19 a provoqué une crise sanitaire inédite qui a soudain jeté un éclairage crû sur les multiples micro-fractures vécues, sur les limites du modèle et sur l'impuissance politique à prendre en considération les publics minorisés, en

particulier les personnes sans-papiers. En dépit des besoins, des choix ont été faits pour accélérer le mouvement de standardisation de l'action de service public et sa digitalisation, réduisant encore son efficacité en termes d'accès aux droits pour les plus vulnérables¹⁰. Le recours à l'aide sociale s'en trouve disqualifié, tout comme les personnes qui y font appel, puisque l'idée sous-jacente à la numérisation tous azimuts est de supprimer toute intermédiation entre l'individu et la société. La crise Covid fut aussi gérée par des pouvoirs spéciaux, muselant le travail d'opposition parlementaire. La conflictualité des débats citoyens sur les prises de décisions s'en est trouvée durcie. Comme tant d'autres associations, le MOC a senti en même temps une tendance de la part des autorités à vouloir instrumentaliser et dépolitiser son action: on était les bienvenus pour combler les manques, mais pas pour dénoncer leurs vecteurs.

La social-démocratie ne fait plus consensus

Il est devenu évident que le consensus acquis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale autour de la social-démocratie, s'est considérablement effrité. D'une part, il faut reconnaître que ses fondations s'organisent autour de l'exploitation colonialiste, patriarcale, capitaliste et écocide, ce que nous ne pouvons plus accepter en tant que Mouvement social aujourd'hui. D'autre part, son caractère et ses avancées redistributives et progressistes sont de plus en plus délégitimées et affaiblies par les pouvoirs dominants. Comme l'analyse Marc Massschaelck, «*Le "triangle" social-démocrate initial était: sécurité (politique)/prospérité (économique)/altérité (social). Il devient appauvrissement/précarisation/sécuritaire*»¹¹. Et au sein de ce volet sécuritaire se développe l'hostilité vis-à-vis de l'autre, qu'il soit sans emploi, migrant, d'une autre communauté linguistique, femme, jeune, etc.

Faute de ce consensus culturel, il devient plus difficile de faire vivre les

lieux de contre-pouvoirs que la social-démocratie avait instaurés. Les stratégies de concertation sociale afin de nous faire entendre (même pour de toutes petites victoires) sont plus incertaines. Désormais, il est essentiel de réinventer des lieux et des stratégies de contre-pouvoirs.

Un congrès plus urgent qu'escompte

En 2023, au moment de son Congrès, le MOC et ses composantes avaient bien conscience du délitement de l'État social-démocrate. Mais l'on ne s'attendait sans doute pas vraiment à ce que, dès après les élections de 2024, les gouvernements formés en Wallonie, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, au fédéral et, plus tard, à Bruxelles, nous fassent comprendre qu'un nouveau tournant s'amorçait brutalement: mépris sans fards du dialogue social, menaces sur la liberté associative, attaques frontales sur la sécurité sociale, relativisation du droit, en ce compris le droit international....

La Belgique, à la suite d'autres États, glisse à son tour vers l'autoritarisme, l'austérité dure et la militarisation, pour soutenir encore un système à bout de souffle. Ce n'est donc pas seulement l'État social qui est en train de se déliter, c'est la démocratie et l'État de droit qui sont en cause. Ainsi qu'une forme de consensus de rationalité, au profit d'une violence calculée qui produit un effet de sidération. Comment qualifier cet effondrement culturel qui permet par exemple qu'un président de parti (officiellement de droite) s'autorise à relayer sur sa page facebook un tweet traitant publiquement de gestapistes les pratiques journalistiques de la RTBF?¹² Et surtout comment faire face?

Ancrer l'action dans l'expérience des publics minorisés

Les intentions du Congrès du MOC pourraient se résumer ainsi: si nous voulons continuer à agir et lutter pour nos valeurs fondamentales en MOC – l'égalité la plus radicale; la solidarité à toutes les échelles; la démocratie

la plus approfondie –, il faut le faire à partir de l'ancrage des hommes et des femmes qui, au quotidien, font l'expérience des micro-fractures sociales, de la disqualification et de l'abandon par l'État de droit.

Le mouvement doit redevenir à plein une expérience collective sensible et pensée. *Sensible* dans le sens où l'on fait mouvement ensemble à partir de ce que l'on est, des épreuves spécifiques vécues, des « débrouilles » expérimentées, de l'entraide et des solidarités concrètes que ce « faire mouvement » fait naître. *Pensée* dans le sens où ce que chaque personne apporte est collectivement mutualisé, déconstruit et instruit pour en tirer des savoirs stratégiques susceptibles d'allumer des contre-pouvoirs un peu partout (dans l'espace public, les communes, sur les lieux de travail et de formation, etc.).

Au cœur du marasme de la crise Covid, de nouvelles solidarités se sont développées dans les fédérations CIEP du MOC et de nouvelles initiatives sont nées à partir de ces solidarités créées dans l'urgence et la proximité, avec les personnes les plus impactées par la crise : par exemple, les Zones de Droit avec les personnes sans-papiers ou à papiers précaires, des tiers-lieux nourriciers, des ateliers « d'accroche informatique », un syndicat des sans-abris et des mal-logés, des tables de conversation citoyennes, un « ministère du Care »... autant d'actions résolument ancrées dans la proximité.

Suspendre l'épuisement systémique

Aux côtés et en articulation (à co-construire) des lieux militants classiques au sein des fédérations, d'autres espaces-temps inscrits dans la proximité sont à créer. Des lieux et des moments qui se doivent d'être protégés (sécurés) et accueillants. Des lieux qui, avant toute chose, doivent permettre de suspendre l'épuisement social vécu par les personnes prises dans l'enchevêtrement des procédures d'aides toujours plus conditionnelles.

Forte de quelques années d'expérimentation d'une Zone de Droit à Mons, et de la mise en place d'une Assemblée des militant·es, moment spécifique qui associe les membres de la Zone de Droit avec ceux des organisations du MOC, la fédération du Hainaut Centre s'est donné le temps d'un processus réflexif sur sa pratique. Il s'agissait de définir ensemble par quelles grandes étapes faire Mouvement depuis l'action de proximité, avec les personnes qui vivent ce que Marc Masschaelck identifie comme un véritable « *épuisement systémique* », un épuisement social qui procède des parcours du combattant, labyrinthiques et éreintants, faits de conditionnalité, de contrôles, de blocages, de démarches à répétition, pour espérer accéder à tel ou tel droit.

Ce processus réflexif mené en Hainaut Centre a défini quatre grandes étapes par lesquelles passer avec pour finalité de « *se donner collectivement les moyens d'une action restaurative face à un écosystème excluant* »¹³.

La première étape consiste à *suspendre la logique d'épuisement systémique évoqué plus haut*. Des lieux et des outils d'animation sont nécessaires pour permettre de croiser les constats et pour identifier ces facteurs épuisement, comme une prise de recul salutaire : « *Nommer l'accueil et l'écoute ensemble comme un lieu qui interrompt la répétition du blocage et permet de partager, d'une façon différente de la pression subie dans les démarches répétées* ».

La deuxième étape doit permettre de *rétablir progressivement la capacité défensive des personnes*. Cet épuisement participe de la difficulté de se défendre pour faire respecter sa parole et ses droits. Il y a donc une énergie à restaurer, dans un lieu sécurisé qui permet de briser l'isolement et le silence, et de générer du réconfort.

La troisième étape vise à *se donner les moyens de reprendre l'initiative*. Lorsque la capacité d'action peut être relancée, il est important de s'y mettre, mais pas n'importe comment.

Il vaut mieux viser des actions ciblées, que l'on peut répéter, qui peuvent être élargies ensuite à d'autres alliés, à un public plus large, et qui peuvent s'inscrire dans la durée pour rechercher à long terme un changement sur l'environnement social. Des actions dont il est très important aussi d'organiser la mémoire pour le groupe et pour ses membres. Ce sont des savoirs stratégiques précieux autant que des sources d'énergie.

La quatrième étape consiste alors à *remodeler l'écosystème de la solidarité sociale*. La finalité de l'action nécessite des alliances (locales, associatives, académiques, médiatiques...). Les alliés sont indispensables, d'une part pour pouvoir élargir le travail de restauration de la confiance à d'autres publics par l'analyse des blocages du système et de leurs effets concrets ; d'autre part, pour mettre ensemble en cause leurs acteurs institutionnels, en veillant à l'action. L'étape du faire pouvoir peut donner lieu à un réel programme.

Cette réflexion méthodologique fondée à partir d'expériences concrètes va continuer à s'enrichir dans le Mouvement par les apports d'autres initiatives qui se déploient depuis quelques années, en particulier depuis la pandémie Covid. En même temps, elle propose un canevas de base qui re-façonne des pratiques d'éducation populaire et d'action collective dans notre époque avec ses « invisibilisées », ses fractures, ses stratégies, ses luttes d'aujourd'hui. ■

1. Note de préparation de la Semaine sociale 2021, 28 août 2019.

2. Abraham FRANSSEN et Thomas LEMAIGRE, *La tête hors de l'eau : les détreesses sociales en Belgique*, Bruxelles, Petite Bibliothèque de la citoyenneté, 1998.

3. Serge JACQUINET, « Incapacité de travail, hyper-responsabilisation et peur du déclassement », in *Obscurités et lumières - Extrême droite, démocratie, Mouvement social, Actes de la 99^e semaine sociale du MOC, Hors-série de la revue Politique*, Bruxelles, octobre 2021, pp. 50-56.

4. David PRAILE, « Logement, parcours du combattant, panne du modèle dominant », in *Obscurités et lumières op. cit.*, pp. 51-54.

5. Gaëlle DEMEZ, «Travail et représentation syndicale. Sortir des clichés et des cadres», in *Obscurités et lumières op. cit.*, pp. 44-46.
6. Carlo CALDARINI et Ricardo CHERENTI, *Les CPAS entre pressions et dépression. Résultat d'une enquête auprès de 145 CPAS bruxellois et wallons*, OASL, CPAS de Schaerbeek, CeRiS, octobre 2023 (en ligne) <https://drive.google.com/file/d/16534jvidvDut7SqgDnwb24ZhB3Bik7M/view?pli=1>
7. Carlo CALDARINI, «Le CPAS entre pressions et dépression», in *Quels services publics et associatifs depuis nos lieux de vie, demain? Actes de la 101^e semaine sociale du MOC. Hors-série de la revue Politique*, février 2025, pp. 12-19.
8. Lire François DUBET, «Ce que les discriminations font aux individus et aux sociétés», *Mélanges de la Casa de Velázquez. Les sociétés démocratiques en France et en Espagne : fragilités et mutations*, 2017, 47 (2), pp.65-80 (en ligne) <https://shs.hal.science/halshs-02479620/document>
9. «Temps critiques», l'Abécédaire de Johann Chaptout, mars 2026 (en ligne) www.blast-info.fr/emissions/2026/les-etats-unis-etaient-un-modele-pour-les-nazis-r-s-t-u-a1tm83kkSQiF9u6TS-5rGag
10. Cette digitalisation des services publics mobilise une forte résistance associative emmenée par l'Asbl Lire et Écrire depuis le premier projet d'ordonnance à Bruxelles (Iria GALVAN-CASTANO, «La résistance contre l'Ordonnance Bruxelles numérique», in *Quels services publics et associatifs op. cit.*, pp. 46-50.
11. Note de préparation de la Semaine sociale 2021, 28 août 2019.
12. Guillaume WOELFLE, «La RTBF s'insurge contre "les propos injurieux, outranciers et inacceptables" envers ses équipes relayés par Georges-Louis Bouchez», RTBF, 23 février 2026.
13. Ces étapes sont explicitées dans la fiche pédagogique de ce numéro de *L'Esperluette*.



Reportage &

Évelyne MÉLOTTE ♦ Animatrice CIEP-MOC Luxembourg

Si on socialisait notre alimentation ? Expérience de caisse alimentaire commune en Luxembourg

Depuis 2022, un réseau d'acteur·rices et de citoyen·es de la Province du Luxembourg a décidé de s'approprier le concept de «sécurité sociale de l'alimentation». Aujourd'hui, ce collectif se nomme CréaSSALux pour Collectif de Réflexion et d'Action sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation en Province du Luxembourg. Une branche locale d'une dynamique plus large à l'échelle de Bruxelles et de la Wallonie, le CréaSSA.

Par des actions menées dans différentes parties de la province (Martelange, Bastogne ou Arlon), des groupes d'habitant·es en situation de pauvreté ont été amenés à échanger sur ce que signifie «bien manger» pour eux et elles, au «juste prix» des produits, à chercher comment rendre le «bien manger» plus accessible à toutes et tous. Ces premières expériences ont permis d'identifier des freins et des leviers dans l'accès à une alimentation de qualité, de créer des liens et de nourrir une réflexion collective sur

les conditions d'une alimentation plus juste pour les mangeurs et les producteurs. Après ces premières expériences, le collectif a décidé, fin 2024, de franchir une nouvelle étape : la mise en place d'une caisse alimentaire commune.

Mécanisme inspiré des caisses mutualistes de santé

Le principe des caisses alimentaires communes est simple : un groupe d'individus sur un territoire contribue, chacun·e selon ses moyens à une caisse commune pour recevoir chaque mois une allocation. Cette allocation est à dépenser pour des produits alimentaires dans des lieux dits conventionnés.

La sécurité sociale de la santé a permis à chacun·e d'accéder à des soins de qualité, tandis que l'objectif de la sécurité sociale de l'alimentation est de permettre à tous·tes d'accéder à une alimentation suffisante et adéquate en quantité et en qualité¹.

En effet, on connaît le conventionnement de médicaments, de prestations de soins, et pourquoi pas demain conventionner le pain de ma boulangère ? Le lait de la ferme du coin ? Bref, et si demain on permettait à tout le monde d'avoir accès à son «bien manger».

Pour couvrir quels risques ?

1. La faim

Une étude de la Fédération des services sociaux (FDSS) a estimé qu'en 2024, 600.000 personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en Belgique². Le budget alimentaire est un des premiers budgets que les familles en difficulté restreignent contrairement à d'autres frais «incompressibles» comme le loyer, les factures énergétiques, les frais de santé, etc. Avec les nouvelles mesures du gouvernement, les structures d'aide alimentaire constatent déjà une hausse des demandes d'aide³.

2. Maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, cancers...

En Belgique aujourd'hui, 11 à 15% des décès sont liés à une mauvaise alimentation ⁴ et une étude de la FAO a estimé que les coûts de la santé liés à la malbouffe s'élèvent à 22 milliards d'euros par an en Belgique ⁵.

3. La disparition des producteur-rices : Le nombre d'agriculteur-rices ne fait que diminuer d'année en année sous la pression du modèle agroindustriel dominant ⁶.

En Luxembourg

Le projet de caisse alimentaire de la Province du Luxembourg est porté par une dynamique territoriale rassemblant associations, citoyen·nes, producteur-rices, mutuelle, milieu académique et élu·es locaux afin de co-construire ensemble le projet en l'adaptant aux réalités du territoire et aux personnes qui y vivent. L'ambition est de construire un dispositif pérenne, évolutif, qui réponde aux besoins des habitant·es tout en soutenant les producteurs-rices locaux.

La première phase de la caisse se déploiera sur un territoire regroupant six communes. La singularité du projet réside dans son ancrage rural et plus spécifiquement dans la possibilité de conventionner directement des producteurs-rices ayant un point de vente à la ferme. À ce stade, le projet est dans une phase préparatoire. Les modalités de conventionnement et de cotisation ne sont pas encore définies. Le lancement effectif aura lieu courant 2027.

Faire émerger des formes de démocratie alimentaire

Les projets de caisse constituent des opportunités de créer un terrain fertile pour faire émerger des formes de démocratie alimentaire à l'échelle locale. À partir de quelque chose qui nous concerne toutes et tous –manger–, les projets de caisse permettent la rencontre, le débat et le brassage d'idées entre des publics de différents niveaux socioéconomiques et culturels. En partant du rapport de chacun·e à l'alimentation et à ses propres pratiques

de consommation, ces initiatives permettent de questionner collectivement ce que signifie «bien manger» et les conditions d'accès à une alimentation de qualité. En outre, elles contribuent à briser les barrières sociales et culturelles qui font qu'aujourd'hui les lieux et pratiques associés au «bien manger» restent souvent réservés à une partie de la population disposant d'un certain capital économique et culturel. En favorisant la mixité, la participation et l'échange, les projets de caisse peuvent devenir des espaces d'émancipation individuelle et collective.

Le rôle des acteur-rices de l'éducation permanente

Les acteur-rices de l'éducation permanente jouent un rôle central dans le développement de démarches collectives autour de l'alimentation et dans l'émergence de véritables dynamiques de démocratie alimentaire.

Dans ce cadre, mon rôle d'animatrice est avant tout celui d'un «liant». Créer les conditions de la rencontre entre les habitant·es d'un même territoire, permettre à chacun·e d'être entendu·e et de pouvoir s'exprimer dans un climat de confiance. Dans ce contexte, le rôle de l'animation consiste à mettre en place des outils et des méthodologies de participation citoyenne qui tiennent compte des inégalités sociales et des rapports de domination existants. Participer à un projet collectif n'est jamais évident pour tout le monde de la même manière. Les inégalités économiques, les différences de capital culturel, les rapports de genre ou encore les discriminations peuvent freiner la prise de parole et l'implication de certaines personnes. Il est donc essentiel de porter une attention particulière aux conditions de participation : créer des espaces accueillants, adapter les outils d'animation, valoriser les savoirs de chacun·e, et permettre une réelle diversité de voix dans les processus de décision.

En outre, les questions alimentaires touchent à de multiples dimensions de la société : l'agriculture, la santé, le so-

cial, l'environnement, l'économie locale, les politiques publiques ou encore la participation citoyenne. Travailler ces enjeux nécessite une vision systémique et le défi consiste à pouvoir décroiser les secteurs. L'éducation permanente joue un rôle de passerelle entre ces différents mondes, en mettant en lumière les interdépendances, en aidant chacun·e à sortir d'une lecture fragmentée des problématiques et en mettant en place des dynamiques rassemblant les différents secteurs. Ce travail d'éducation permanente vise, à plus long terme, à faire émerger une vision commune et une envie collective à l'échelle d'un territoire.

Enfin, derrière les caisses alimentaires communes, il y a avant tout un récit, celui d'une société plus égalitaire, qui tient compte des enjeux actuels et à laquelle chacun·e est invité à prendre part selon ses moyens et ses envies. ●

1. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, Nations Unies Droits de l'homme-Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI), 16 décembre 1966 (en ligne) www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights
2. *Mémoire de la Concertation Aide alimentaire : «Pour un accès à une alimentation de qualité pour tout·es»*, FDSS, (en ligne) www.fdds.be/wp-content/uploads/2023_COM_Memorandum-CAA-2024_VF-1.pdf
3. *Demande d'aide alimentaire en hausse : les Restos du Cœur veulent récolter 30 tonnes de denrées*, RTBF, 2 mars 2026 (en ligne) www.rtbf.be/article/demande-d-aide-alimentaire-en-hausse-les-restos-du-c-ur-veulent-recolter-30-tonnes-de-denrees-11687619
4. *State of Health in the EU. Belgique. Profils de santé par pays 2021*, EOC-European Observatory on Health Systems and Policies, 2021 (en ligne) https://health.ec.europa.eu/system/files/2022-01/2021_chp_be_french.pdf
5. *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2024. Pour une transformation des systèmes agroalimentaires axée sur la valeur*, FAO, 2025 (en ligne) <https://openknowledge.fao.org/items/70567016-a08b-406a-a6fc-2be2a560db4f>
6. *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2024*, Op. cit.

POUR EN SAVOIR PLUS...

CIEP-MOC Luxembourg Évelyne MÉLOTTE
Mail : e.melotte@moluxembourg.be

Mila GATTI ♦ Permanente CIEP communautaire

SALSA: s'organiser depuis la rue pour reprendre prise sur le politique

Face à une crise du logement qui s'enracine et se durcit, certaines initiatives déplacent les lignes en redonnant une voix politique à celles et ceux qui en sont les premières victimes. Le projet d'éducation permanente SALSA, pour Syndicat autonome des sans-chez-soi actif à Liège, s'inscrit dans cette dynamique. À rebours des approches strictement assistanciennes imposées depuis les hautes sphères vers les personnes sans-chez-soi ou victime du mal logement, SALSA propose un espace d'organisation collective, de conscientisation et de revendication porté par les personnes concernées elles-mêmes. Nathalie Dupont du CIEP de Liège et Olivier Vangoethem du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), fondateur-rices de ce projet, témoignent de sa naissance et de son évolution.

Du vécu individuel à l'action collective

SALSA part d'un constat simple mais rarement pris au sérieux: l'exclusion systématique des personnes sans chez-soi des espaces où se pensent les politiques qui les concernent. Or, comme le souligne Olivier Vangoethem, «*les politiques ont la tête dans les dossiers, les statistiques et les rapports*» et ne sont pas auprès de l'humain, ce qui crée un décalage profond avec la réalité du terrain. Ce décalage produit des dispositifs parfois pertinents sur le papier mais inadaptés dans les faits. Face à cela, SALSA propose de partir du vécu. Les participant-es ne sont pas seulement invité-es à témoigner, mais à formuler des analyses et des revendications. Le projet prend la forme d'un syndicat, comme un outil d'auto-organisation visant à faire émerger une parole collective structurée.

Les revendications élaborées témoignent de cette politisation du vécu: investissement massif dans les logements publics, contrôle du prix des loyers, pas d'expulsion ni de sortie d'institution sans relogement, moratoire de 5 ans sur les dettes contractées pendant et avant la rue, ou encore suppression du statut cohabitant. Autant de propositions qui dépassent largement la gestion de l'urgence pour s'attaquer aux causes structurelles du sans-chez-soirisme: le manque de logement digne et accessible.

Le logement, point d'ancrage

Au cœur de ces revendications, une idée revient avec force: sans logement, aucune sortie durable n'est possible. «*Le logement, c'est une base. Une fois que t'as ton logement, tu peux commencer à dépatouiller le reste*». L'affirmation d'Olivier Vangoethem vient heurter les politiques actuelles, souvent centrées sur l'hébergement d'urgence. Pour les membres de SALSA, ces dispositifs relèvent davantage du «spatradap» que d'une solution structurelle. En maintenant les personnes dans une logique de gestion de crise, ils évitent de questionner le cœur du problème: un marché du logement qui exclut les plus précaires. Le projet met en lumière une tension fondamentale entre droit au logement et logique marchande, en dénonçant la spéculation immobilière.

Le fléau de la spéculation immobilière

Aujourd'hui, le logement n'est plus uniquement considéré comme un droit fondamental ou un lieu de vie, mais aussi comme un investissement permettant de générer une plus-value à la revente ou une rente via la location.

Cette logique entraîne deux conséquences majeures: une hausse constante des prix – chacun-e revend plus cher qu'il-elle n'a acheté – et, dans son sillage, une diminution du nombre de logements réellement abordables. Parallèlement, l'appauvrissement d'une partie croissante de la population augmente la demande pour des logements accessibles. Le nombre de personnes remplissant les conditions pour accéder à un logement social ne cesse d'augmenter, alors même que l'offre disponible reste largement insuffisante. Beaucoup se tournent donc vers le marché locatif privé, où la forte demande contribue encore à faire grimper les loyers. Nous nous retrouvons ainsi dans un cercle vicieux.

Pourtant, face à une régulation publique souvent freinée par un manque de moyens ou de volonté politique, des initiatives citoyennes émergent. Parmi elles, les coopératives immobilières œuvrent à une forme de socialisation du parc immobilier, tandis que les coopératives d'habitant-es cherchent à maintenir ou recréer des logements abordables au cœur des villes.

Une démarche d'éducation permanente

SALSA s'inscrit pleinement dans une logique d'éducation permanente, qui repose sur un principe central: les personnes concernées sont productrices du savoir. Les animateur-rices ne sont pas là pour imposer un cadre, mais pour «aiguiller» et créer les conditions d'une réelle prise de parole et d'une réflexion collective. Concrètement, cela passe par des temps de discussion, d'analyse et de mise en commun des expériences. Mais le processus est loin d'être linéaire. Les échanges peuvent être «brouillons», traversés de tensions

et de désaccords. Les participant·es arrivent avec des parcours marqués par la précarité et développent parfois des mécanismes de défense compliquant le travail collectif. L'enjeu est de structurer la parole sans la confisquer, de permettre à chacun·e de trouver sa place tout en construisant un discours commun. Ce qui demande du temps, de la patience et une attention constante aux dynamiques de groupe.

L'un des apports majeurs du projet est de rendre visible les revendications mais également les violences structurelles vécues par les personnes sans-chez-soi. Ces violences ne sont pas seulement matérielles, elles sont aussi institutionnelles et symboliques ; elles s'inscrivent dans les trajectoires de vie, au point de devenir presque invisibles pour ceux et celles qui les subissent. Comme nous le rappelle Olivier Vangoethem, ces situations relèvent d'un « habitus » au sens de Pierre Bourdieu : on s'y adapte, on les intériorise, parfois sans en mesurer pleinement la violence. L'éducation permanente permet ici un travail de mise à distance, de compréhension et de politisation de ces expériences.

Un processus exigeant et fragile

Si SALSA ouvre des perspectives, il se heurte aussi à de nombreuses difficultés. D'abord, celles liées aux réalités de vie des participant·es : instabilité, problèmes de santé, fatigue, ou encore ce que certain·es nomment le « syn-

drome de la clé », c'est-à-dire la difficulté à se stabiliser suite à l'accès au logement. Nathalie Dupont rappelle que les réalités précitées ne sont pas de simples aléas mais constituent de vrais dangers. Deux membres de SALSA sont décédés en l'espace d'une année. Il faut le dire, pour que tout le monde puisse l'entendre : l'espérance de vie dans la rue est drastiquement réduite.

Ensuite, les dynamiques collectives elles-mêmes peuvent être complexes : conflits, absences, rythmes irréguliers. Le projet doit constamment composer avec ces fragilités, sans chercher à les gommer. Au contraire, elles font partie intégrante du processus.

Enfin, se pose la question du rapport au politique. Si les revendications sont claires, leur traduction en changements concrets reste incertaine. Néanmoins pour les animateur·rices du SALSA, il ne faut pas attendre que la solution vienne d'en haut, mais plutôt organiser les personnes, construire un rapport de force et faire entendre leur voix.

Le projet ne fonctionne pas en vase clos. Il s'inscrit dans un réseau d'acteur·rices du secteur social et associatif, qui apportent un soutien logistique, méthodologique et politique. Ces derniers jouent un rôle clé dans la rencontre avec les personnes susceptibles de prendre part à SALSA. La difficulté de faire connaître le projet aux personnes concernées est considérée par les animateur·rices comme une dimen-

sion essentielle et parfois délicate du projet. En effet, l'ancrage syndical du projet le freine dans ses rapports, notamment avec les acteurs liés au pouvoir communal, comme les abris de jour ou de nuit.

Malgré ses difficultés, le SALSA a fait émerger des revendications concrètes co-construites par ses membres, personnes sans-chez-soi ou ex sans-chez-soi, et les a portés de la manifestation jusque devant les Ministres wallons de la santé, Yves Coppieters et du logement, Cécile Neven. Le projet continuera à faire entendre une parole souvent marginalisée : celle des personnes sans-chez-soi en tant qu'acteurs politiques, rendant ainsi une voix à des citoyen·nes invisibilisé·s ou abandonné·es par la société et rappelant qu'ils et elles ont des droits.

Réinventer la démocratie à partir des marges

Au-delà du sans-chez-soirisme, SALSA interroge notre conception même de la démocratie. Qui a le droit de parler ? Qui est légitime pour formuler des revendications ? En redonnant une capacité d'action à celles et ceux qui en sont privé·es et rarement reconnu·es comme étant capables d'en avoir une, le projet rappelle que les réponses aux crises sociales ne peuvent venir uniquement d'en haut. Dans un contexte où le logement devient un bien de plus en plus inaccessible, des initiatives, comme SALSA, apparaissent essentielles. Non seulement pour défendre des droits fondamentaux, mais aussi pour repolitiser des enjeux trop souvent réduits à des questions techniques. Car, comme le montre ce projet, la lutte pour le logement est aussi une lutte pour la dignité, la reconnaissance et la participation pleine et entière à la vie collective. ■



POUR EN SAVOIR PLUS...

Olivier Vangoethem : 0483 44 17 20

 Syndicat Autonome Liégeois des Sans chez-soi Actifs

Elise DEPAUW ♦ Permanente CIEP Wallonie picarde

La Voix des sans Voix, espace de rencontres et d'émancipation

La Voix des sans Voix est d'abord l'histoire de rencontres entre des personnes aux parcours de vie très différents, souvent éloignées des espaces culturels et du débat public, mais aussi une rencontre entre des institutions, des travailleur-es sociaux, des artistes et des citoyen-nes qui ont choisi de construire un projet ensemble.

En 2024, Abou, animateur au centre Fedasil de Mouscron, contacte le CIEP Wallonie picarde pour créer une pièce de théâtre qui s'appellerait « La Voix des sans Voix », avec des résident-es du centre Fedasil, des participant-es aux ateliers d'insertion sociale du CPAS, des femmes hébergées en maison maternelle, des personnes accueillies à la maison d'accueil Terre Nouvelle et des usager-ères des abris de jour et de nuit de la région. L'objectif n'est pas seulement de produire un spectacle, mais de créer un espace où des personnes souvent invisibilisées peuvent prendre la parole, se rencontrer et développer ensemble un projet collectif. Très vite, le partenariat se met en place. Une demande de financement est introduite auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de permettre l'engagement d'un-e metteur-se en scène chargé-e d'accompagner le groupe. C'est ainsi que le comédien professionnel Kevin Defossez, lui-même au CPAS, rejoint l'aventure.

Art et social, une même réalité

Kevin Defossez refuse d'opposer culture et action sociale. Pour lui, l'une ne peut exister sans l'autre. La création artistique n'a de sens que lorsqu'elle s'inscrit dans la réalité humaine et sociale des personnes qui y participent. Organisée tous les quinze jours à partir de septembre 2024, les séances sont imprégnées de cette philosophie. Le groupe est mouvant. Certaines personnes participent à quelques séances

avant de disparaître ; d'autres arrivent en cours de route. Cette instabilité sans être un obstacle, est considérée comme une composante naturelle du projet. Très tôt, une décision importante est prise : chaque passage laissera une trace. Même lorsqu'un-e participant-e ne poursuivra pas l'aventure, sa parole fera partie de l'histoire collective du projet, car chaque voix compte

Construire un groupe

Avant de se lancer dans le jeu théâtral, les participant-es consacrent un certain temps à la mise en place d'un collectif, en visitant par exemple le centre culturel qui accueillera la représentation, en imaginant leur ville idéale. Chacun-e s'écrit une lettre à soi-même qui sera lue à la fin du projet. Le groupe assiste à une représentation théâtrale, participe à des ateliers d'improvisation et d'arts plastiques, découvre aussi les studios de Notélé, où il-elles enregistrent un podcast. Des participant-es animent une émission sur RQC, la radio libre de Mouscron. Toutes ces activités poursuivent un même objectif : former un groupe et créer des liens. Avant de monter sur scène, il faut en effet apprendre à se connaître, à s'écouter et à se sentir légitime au sein du groupe. À chaque rencontre, Kevin remplit son carnet de phrases, souvenirs, anecdotes, émotions, qu'il désigne comme « matière vivante » : tout ce qui émerge de ces moments, du plus banal au plus intime.

Continuer malgré les obstacles

En novembre 2024, une mauvaise nouvelle vient fragiliser le projet : la demande de subvention PCI n'est pas accordée. Pour les partenaires, c'est un choc. Comment poursuivre sans moyens suffisants ? Comment rémunérer correctement le travail du réali-

sateur ? La question d'un abandon est brièvement posée. Catégoriquement, Kevin refuse de renoncer, car il est déjà « trop investi » dans cette aventure. Fedasil et le CIEP dégagent un petit budget pour poursuivre le projet. Cette décision montre l'importance de l'engagement collectif, car au-delà des financements, ce sont les relations humaines qui deviennent le cœur et le moteur principal du projet.

Priorité à la confiance

2025 débute par un stage de deux jours au Centre culturel de Mouscron, où le spectacle sera présenté. Chaque rencontre commence par un rituel : les participant-es rassemblé-es en cercle se lancent une balle imaginaire, qui se transforme en objet, en situations, en histoires qu'on se raconte. Le jeu ouvre un espace de parole où chacun-e peut prendre sa place et livrer une part de lui-même. Personne ne sait où le projet va réellement mener. Ni les participant-es, ni les associations partenaires, pas même le metteur en scène. Pourtant, quelque chose se construit. Kevin fixe deux contraintes. La première est de créer un spectacle « avec » les personnes et non « contre » quelque chose ou quelqu'un, un spectacle qui ne soit pas la critique d'une société hyperpolarisée dans laquelle il faut se positionner, mais qui dresse des portraits de personnes qu'on rencontre. Il s'agit de donner à voir des parcours humains, dans toute leur complexité. Le second principe est d'instaurer de la confiance pour amener les participant-es avec leur consentement à choisir librement ce qu'ils et elles souhaitent partager plutôt que d'utiliser leur récit. Cette approche crée progressivement un climat de confiance qui permet l'émergence d'une parole authentique.

Parler des rêves

Au départ, le projet a pour objectif de donner la parole aux personnes confrontées à différentes formes de précarité, « *un projet d'inclusion sociale et culturelle dans un contexte inter-culturel qui consistait à recueillir, croiser et mettre en exergue la parole des "laissés-pour-compte", des personnes fragilisées qui sont très peu sollicitées à la participation culturelle, sociale et politique en Belgique, et dans une perspective de démocratie participative, avec pour objectif de créer un spectacle vivant* ». Au fil des rencontres, un changement s'opère. Plutôt que de demander aux participant-es de raconter leurs obstacles (absence de logement, difficultés administratives, parcours migratoires, perte d'emploi, défaut de protection internationale,...), Kevin leur propose de parler de leurs rêves. Ce changement de perspective transforme profondément le travail. Les participant-es ne sont plus défini-es par leurs difficultés ou leur statut social, il-elles ne sont plus présenté-es comme complètement absent-es du débat public, des espaces culturels ou médiatiques. Il-elles redeviennent des personnes porteuses d'espoirs, de créativité et d'imagination. Les récits qui émergent ne parlent pas seulement d'exclusion ou de souffrance. Ils parlent aussi de fête, d'amour, d'avenir, de famille, d'amitié et de liberté. Le spectacle né de ce processus est à l'image de cette diversité.

Les planches pour exister

Au fil des mois, une troupe s'est constituée, même si ses membres avaient peu en commun si ce n'est une forme d'invisibilité sociale. Beaucoup n'avaient jamais eu accès à une scène, à un espace culturel ou à une tribune publique. La Voix des sans Voix, c'est surtout l'histoire d'une rencontre. Et les rencontres, c'est perturbant. On peut décider d'en faire une richesse si on accepte de se laisser perturber, notamment par la rencontre des autres. La Voix des sans Voix est un espace où on apprend, on s'apprend et on se reconnaît les uns les autres ; c'est un espace

de joies et d'épanouissement. En montant sur les planches du centre culturel le 24 mai 2025, ils et elles ont pris la place que personne ne leur a donnée et ont fait la démonstration que l'art peut constituer un formidable levier d'émancipation, qui leur a permis de parler en leur propre nom.

Une aventure au-delà du spectacle

La représentation au centre culturel de Mouscron aurait pu constituer la fin naturelle du projet. Pourtant, pour les participant-es comme pour les accompagnateur-rices, un arrêt brutal était impensable et aurait été perçu par chacun-e comme hyper violent. Au cours des mois précédents, des liens forts s'étaient créés. Le groupe décide alors de poursuivre l'aventure sous d'autres formes. Avec l'accompagnement de Pascale Lucy, écrivaine publique à la bibliothèque de Mouscron, des ateliers d'écriture sont organisés jusqu'au printemps 2026 afin de préparer un ouvrage collectif. De nouvelles voix rejoignent progressivement le projet. Parallèlement, l'idée de remonter un jour sur scène reste présente dans les esprits, car La Voix des sans Voix est bien plus qu'un spectacle, c'est devenu une histoire de vie, « *c'est une démarche d'inclusion, un véritable moment de partage où le théâtre se transforme en un outil puissant d'expression, de dignité et de lien social* ».

Quand le professionnel rencontre l'humain

Ce projet questionne aussi les pratiques professionnelles du travail social. Traditionnellement, les intervenant-es sociaux maintiennent une certaine distance pour préserver le cadre professionnel. Pourtant, des projets comme La Voix des sans Voix montrent les limites de cette séparation stricte. En effet, lorsqu'un groupe vit une expérience aussi intense en partageant des récits de vie, des émotions et des moments de création, les liens qui se construisent dépassent inévitablement les frontières du travail social.

L'enjeu est de reconnaître des personnes rendues invisibles, les aider à prendre confiance, leur offrir un espace d'expression. La poursuite du projet constitue une manière de respecter ce qui a été construit collectivement. Depuis le spectacle, la troupe se retrouve régulièrement. En avril 2026, les participant-es se sont réunies autour de la projection du documentaire *La voix des sans voix, un projet d'inclusion sociale et culturelle*, réalisé par Notélé, la télé locale qui a suivi le projet pendant de longs mois. Un mois plus tard, le groupe assistait ensemble au spectacle *Pigeons* de Kevin Defossez au Théâtre de Poche. Ces moments témoignent d'une réalité simple : le projet continue de vivre, car il a produit quelque chose qui dépasse largement l'objet artistique initial.

Des rencontres pour (se) transformer

Au fond, La Voix des sans Voix raconte moins l'histoire d'un spectacle que celle d'une rencontre. Une rencontre que tout le monde a accepté dérangeante, transformante et parfois imprévisible. Une rencontre qui a permis à chacun-e de découvrir l'autre mais aussi de mieux se connaître soi-même. Dans une société marquée par les cloisonnements sociaux, culturels et institutionnels, cette expérience témoigne du fait que la rencontre constitue un puissant moteur de transformation individuelle et collective.

La Voix des sans Voix n'est probablement pas terminée. Les participant-es rêvent encore de rejouer le spectacle. Ils continuent de se retrouver et de construire des projets communs. Peut-être est-ce là la plus belle réussite de cette aventure : avoir fait naître non seulement une œuvre collective, mais aussi un collectif et un espace où chacun-e a pu, enfin, faire entendre sa voix, celles de Christelle, Abou, Elliane, Atef, Camille, Elise, Mélody, Sofia, Romy, Hervé, Leïla, Anthony, Kevin...et tous ceux et celles qui auraient voulu être là mais qui n'étaient pas là. ●

Damien ALLEMAN ♦ Animateur Comité de Quartier de Renoupré, CIEP-MOC Liège-Verviers

La participation citoyenne du Comité de quartier de Renoupré à l'épreuve de la démocratie locale

Sous l'impulsion du CIEP Verviers, le Comité de quartier de Renoupré s'est constitué, en mai 2021, dans le prolongement d'une marche citoyenne exploratoire. Dolores, une membre, explique les raisons qui l'ont poussée à intégrer le Comité: *«J'ai intégré le Comité pour que les choses bougent, que l'on soit écouté et pris en compte et que c'est plus facile en groupe que seule. Merci au CIEP!»*. D'entrée de jeu, le collectif s'est positionné en tant qu'acteur de changement pour une meilleure qualité de vie dans ce quartier de Dison, notamment concernant la mobilité, la salubrité, la sécurité routière, la convivialité. Les changements souhaités s'inscrivent dans une dynamique de cohésion sociale que les participant-es contribuent également à consolider, tout en se focalisant sur certaines thématiques.

Des fondements solides pour une assise à l'action

Pour structurer sa démarche, le collectif a élaboré une charte encadrant son action et un cahier de revendications permettant de formaliser ses demandes auprès des décideurs politiques et institutionnels. Marquant l'histoire du Comité, la charte est un document conservatoire qui pose les fondements de sa constitution, sert de référence à son fonctionnement et définit son territoire d'action. Composée d'une dizaine d'articles, elle a été rédigée par les membres du Comité et doit être signée par chaque personne souhaitant l'intégrer celui-ci.

Le cahier de revendications exprime le sentiment général des habitant-es du quartier qui se sentent négligés par les autorités communales et ce malgré la signature d'une pétition initiée par le CIEP Verviers. Cette liste de 11 pages reprend des exemples concrets d'éléments qui pourraient ou devraient être améliorés dans le quartier. Françoise est entrée

dans le Comité suite à la pétition: *«Les pétitions, ça ne sert à rien! Enfin, moi ça m'a permis de découvrir le comité...»*. Les préoccupations, comme la sécurité routière, fragilisée par la vitesse des véhicules et l'absence de trottoirs, les risques pour les piétons, l'environnement et les dépôts sauvages, figurent parmi les exemples bien décrits et illustrés. Rédigé collectivement en 2021, le cahier est revisité chaque année par les membres du Comité pour le réactualiser et redéfinir les priorités. Envoyé aux élu-es locaux, ce document est malheureusement resté lettre morte jusqu'à ce jour.

Agir sur le terrain

Face à l'absence de changements concrets et à la lenteur de l'autorité communale, le Comité de quartier a organisé en 2022 une manifestation réclamant la réouverture du pont à la circulation piétonne. Cette action ainsi que la première activité de convivialité (une chasse aux œufs organisée pour les enfants) ont été des succès qui ont galvanisé l'esprit du collectif et le capital symbolique du Comité, comme en témoignent Dolores: *«L'ouverture du Pont pour moi, reste une grande victoire!»* et Françoise: *«L'union fait la force! est une belle devise qui s'est confirmée le jour où le comité avec une partie de la population, en présence de la presse, a manifesté pour l'obtention d'un passage pour les piétons sur le pont abîmé par les inondations de 2021.»*

En tant que relais collectif des préoccupations citoyennes des habitant-es, le Comité s'est emparé de la problématique du transit des poids lourds. La mobilisation autour de cet enjeu central a éprouvé sérieusement l'énergie, la ténacité et l'investissement participatif des membres. Dolores souhaite faire perdurer le projet: *«Dans 5 ans, j'espère que le comité existera encore et que nous aurons réussi à nous faire écouter pour les ca-*

mions et la vitesse et que nous pourrions passer à autre chose. Ce n'est pas gagné mais j'y crois». Brigitte rappelle l'investissement personnel que demande une participation à une activité militante: *«Travailler à temps plein en plus de tout ce que l'on a à faire après le boulot, essayer d'avoir une activité pour se changer les idées: faire partie d'un comité où il faut se battre, faire de la convivialité demande du temps, et c'est compliqué.»*

Par ailleurs, la perspective de changement demeure toujours bien présente et reste un puissant moteur d'engagement et d'action collective du Comité. La plus-value d'une telle activité ne fait aucun doute pour Sophie: *«On n'est jamais trop nombreux pour faire entendre sa voix auprès de la commune et grâce au Comité, des activités pour les jeunes sont organisées plusieurs fois par an.»* Pour Françoise, il appartient au Comité d'inviter les nouveaux et nouvelles arrivant-es à se sentir bien dans leur quartier et à s'y investir: *«Ces derniers mois, la population s'est renouvelée. Des jeunes couples se sont installés parfois avec des enfants. Nous devons veiller à ce qu'ils se sentent bien chez nous. J'aimerais que quelques-uns intègrent le comité»*.

Lorsque la technologie creuse les distances

Cette dynamique collective se heurte aussi aux difficultés de recrutement de nouveaux membres, liées aux réalités sociétales actuelles. Les réseaux sociaux, la perte de liens et d'engagement en sont les causes centrales. Sophie constate que *«S'il n'y a pas plus de membres dans le Comité, c'est parce que nous sommes dans une société ultra-individualiste.»*, tandis qu'Alain met en avant les difficultés à attirer: *«Quand le Comité organise quelque chose, ce n'est pas toujours facile d'avoir tout le monde!»*

Au-delà du recrutement de nouveaux membres, le Comité reste essentiellement confronté à l'immobilisme des autorités communales. Brigitte a intégré le Comité «pour essayer de faire avancer certaines choses dans notre petit quartier oublié de la commune». Sophie, elle, souhaiterait «une reconnaissance du quartier par la bourgmestre afin qu'elle débloque plus de moyens».

Les inondations aggravent la situation

Lors des dramatiques inondations de la Vesdre de l'été 2021, certains membres sinistrés ont profondément souffert de l'incapacité de la commune à réagir promptement et avec adéquation. En plus de ce traumatisme, le quartier n'a plus été desservi par les TEC, le privant ainsi du seul moyen de transport en commun et renforçant encore davantage un sentiment d'abandon général.

Face à ce double isolement, le Comité a rencontré différents acteurs concernés (autorités communales, TEC et police) pour obtenir le retour des transports en commun. Malgré une écoute attentive des différents interlocuteurs, c'est finalement la médiation dans la presse écrite et à la radio ainsi que les menaces d'action qui ont permis que la situation se débloque.

À l'image de la réouverture du pont pour laquelle le comité a tenu secrète jusqu'au dernier moment son intention de manifester, le retour du bus dans le quartier illustre la nécessité d'élaborer en permanence des stratégies d'action pour obtenir gain de cause.

Un défi qui favorise une dynamique collective

Ces stratégies requièrent une grande disponibilité des citoyen·nes tout en les invitant à exercer leurs droits politiques à travers une action concrète et gratifiante. L'exercice s'avère doublement exigeant, car il implique à la fois une forte mobilisation ponctuelle soutenue et un apprentissage expérientiel «in situ» et inédit. Il en résulte un double bénéfice pour les habitant·es : en les «décomplexant» face à «l'objet politique», ces démarches contribuent aussi à la construction de leur identité sociale et politique, faisant de chacun·e un·e habitant·e engagé·e exerçant une citoyenneté participative reconnue par toutes.

En 2024, fort de ces expériences mobilisatrices, le Comité a interpellé l'autorité communale au sujet de la rénovation de la plaine de jeux du quartier laissée à l'abandon. Pour Marie-Josée, « Voir la plaine de jeux dégradée, cela me fait beaucoup de peine, car

avec mon défunt mari nous y avons passé du temps, nous avons pendant longtemps ramassé les déchets, essayé de l'entretenir. Malgré mon grand âge, je pense que je dois participer au comité, essayer de faire changer les choses pour les générations futures ». Là aussi, il a fallu construire et rédiger l'interpellation communale avant d'apprendre l'art de la parole pour celle qui fut la porte-voix du Comité.

En conclusion

Ces exemples mettent en évidence la capacité d'évolution et d'apprentissage des membres du Comité de quartier, animés par une volonté de changement malgré les multiples difficultés rencontrées. Les membres du Comité témoignent de leurs motivations et leurs expériences d'intégration dans le Comité de quartier, tout en insistant sur l'importance de la voix collective et leurs aspirations à une meilleure reconnaissance de la part de l'autorité communale. Si certain·es déplorent le manque de considération ou la lenteur des avancées, tous et toutes demeurent engagés dans une dynamique d'amélioration de leur quartier et s'expriment d'une même voix : «*Aimons notre quartier, rendons-le agréable pour tous. Ne baissons pas les bras !*»



Saki KOGURE ♦ Formatrice à l'ISCO-CNE, avec la collaboration des étudiant-es du groupe ISCO-CNE 21

Les graines sous le béton : vers une éthique du lien et de la résonance collective

Préserver le recueil de poésies militantes issu du cours de 2^e année *Éthique et philosophie du travail* du groupe ISCO-CNE 21, c'est avant tout tracer les contours d'un geste collectif en formation. Ce cours n'a pas été un simple apprentissage théorique des concepts, mais aussi une tentative collective de soutenir notre boussole morale et éthique dans un désert politique, en expérimentant concrètement l'espace éthique de réflexion.

L'éthique n'est pas la morale

Le groupe a tout d'abord commencé par poser une pierre angulaire : l'éthique n'est pas la morale, mais elle en est le souffle vital. En s'appuyant sur la pensée de Paul Ricœur, nous définissons l'éthique comme le moment d'« avant la règle » : c'est la réflexion fondamentale sur la meilleure manière d'agir et de vivre¹. Alors que l'éthique accepte l'incertitude et ouvre un dialogue horizontal sur le « juste », la morale intervient pour traduire ces principes en règles de conduite concrètes admises par le groupe 2.

Pour les étudiant-es délégué-es syndicalistes en formation, c'est à partir de la marge que cette articulation prend tout son sens. L'enjeu est de ne pas laisser les règles morales se figer en une certitude verticale déconnectée du terrain. En se demandant concrètement comment n'exclure personne, le mouvement syndical maintient vivante cette recherche éthique pour que l'action reste véritablement incarnée.

Lorsqu'on affaiblit ce lien, la morale se vide de son sens éthique. Elle devient alors, pour certain-es politicien-nés, un outil de violence brutale utilisé de manière abusive pour imposer des mesures et culpabiliser les personnes vulnérables. De même, le « paquet de modèles moraux » que certaines entreprises affichent sur leurs sites reste une coquille vide : sans le mouvement de réflexion éthique pour les porter, ces mots ne se transforment jamais en actions réelles.

De leurs interpellations quotidiennes à l'action militante

Pendant six journées de réflexion, les étudiant-es, accompagnés de la formatrice, ont pris du temps justement pour soutenir ce mouvement, en parcourant des thèmes qui les interpellent dans leur vie quotidienne professionnelle de délégué-es, en les nommant sous forme de question :

Où faut-il fixer le compteur de l'horaire : à l'entrée du bâtiment ou à l'entrée du service où chacun-e travaille, si tout le monde ne prend pas le même temps pour changer ses vêtements de travail (selon l'âge, les maladies, etc.) ?

Comment les « méritant-es » sont-ils et elles créés au sein de notre entreprise ? Selon quelles règles ?

Que faire face à la souffrance au travail générée par le fait que ce que je produis au travail pourrait faire souffrir les gens ? Que sont tous ces outils numériques qui créent tout cela et dans quel but ?

Pourquoi les métiers essentiels et manuels ne sont-ils pas valorisés dans notre société ? Que faire ?

Et enfin, jusqu'où obéir au travail ?

Afin de transformer ces vécus de terrain en véritables objets de réflexion, des cadres d'analyse ont été mobilisés pour mettre des mots justes sur les réalités quotidiennes. Fort-es de ces éclairages, les participant-es se sont concertés pour dégager des pistes d'action en s'appuyant sur les courants éthiques classiques, l'éthique féministe du care, ainsi que sur la psychologie et la sociologie du travail.

L'indifférence active

Lors de la journée d'évaluation, les étudiant-es ont découvert une conférence de l'anthropologue iranienne Chowra Makaremi. Son intervention leur a permis de regarder au-delà de leurs frontières et de réfléchir à la manière dont certains pouvoirs transforment l'humain en spec-

tateur passif. Ils enseignent une indifférence active : cette capacité à voir la souffrance sans en être atteint. Cette violence n'est pas une exception ; elle est un bruit de fond instillé par nos institutions pour briser la fonction de production du lien. Face à cela, il-elles ont cherché à cultiver une autre attitude : rester attentif-ves aux autres et préserver leur capacité à se sentir concerné-es par leur souffrance.

Rester toujours attentif-ves est cependant très fatigant ! Il est parfois difficile de continuer à agir lorsqu'on a l'impression que rien ne change. Face à ce « burn-out politique », des ressources permettent de tenir dans la durée. En s'inspirant notamment de la féministe Audre Lorde et de l'éthique du care, ils et elles ont compris que prendre soin de leurs colères, de leurs liens et leurs engagements n'est pas un luxe. C'est une condition pour continuer à agir ! C'est ici qu'intervient la métaphore de la graine. Même sous la neige ou sous le béton, une graine garde sa capacité à pousser. La résistance n'est pas toujours spectaculaire. Elle peut être discrète, lente, patiente. Elle consiste parfois simplement à continuer à créer du lien malgré les difficultés. Comme l'écrivait le poète grec Dinos Christianopoulos, « Que n'as-tu fait pour m'enterrer, mais tu as oublié que j'étais une graine ».

Une poésie militante en guise d'évaluation

L'atelier d'écriture qui a clos ce cours n'était pas un exercice solitaire. Il s'agissait de faire résonner les mots venus d'autres militant-es, de se les approprier pour qu'ils forment un mouvement commun. Pour être soi-même, il faut parfois accepter d'aller ailleurs, de se laisser traverser par le langage de l'autre pour briser le jargon desséché de l'idéologie. Ces poésies militantes ne sont pas vraiment des textes, mais elles témoignent d'une volonté commune et d'un geste concret :

continuer à faire exister des liens là où d'autres cherchent à les fragiliser.

Les étapes étaient les suivantes :

- La chaîne des mots : chaque participant·e choisit une lettre (par exemple : A) et l'inscrit en haut d'une feuille. Un premier mot est écrit, puis la feuille circule. Chaque voisin·e ajoute un mot commençant par cette même lettre. La feuille voyage ainsi

pendant deux tours, créant un réservoir collectif de mots.

- L'éclosion de l'imaginaire : à partir de cette liste partagée, chacun·e choisit au moins cinq mots pour rédiger un texte libre. Le thème choisi est celui de la graine ou de la résistance.
- Le partage : les textes sont ensuite lus à voix haute en grand groupe, pour que les mots circulent et résonnent une

dernière fois, transformant l'écriture individuelle en une parole commune.

1. Paul RICOEUR, « L'éthique, la morale et la règle », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, n° 24, 1989, p. 53.
2. Il convient de préciser qu'André Lalande définit la morale comme « les règles de conduite admises à une époque, dans une société déterminée » (André LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 2010, p. 653).

Productions des étudiant·es ISCO-CNE 21 dans le cadre de l'évaluation du cours

Quel spectacle **burlesque**
que la politique en **Belgique** !
Nous abreuvant d'un **baratin** clownesque
ils nous font la nique !
Ils tiennent la barre du **bateau**
Jouent à la **belote**...
Pas de **brassage**, pas de cadeau,
Les travailleurs restent dans la **boue**...
Prenons la **balle** au bond,
En **binôme** ou en groupe
La **belle**, la **bichette**, **Billy the Kid**,
Levons-nous face aux **brutes**
Sortons de notre **boîte** !

Nous sommes ici pour défendre les **couleurs**,
le **courage**, avec **caractère**, pour nos valeurs
en vue d'avancer face aux **carabistouilles**,
pour ne pas dire les **conneries** de nos
politiciens vis-à-vis des pensions, de
l'indexation, du **chômage**, du **climat**
(**canicule**). Pour sortir de ce **cercle** vicieux
qui nous démolit plutôt que nous aider.

J'ai choisi la lettre L, le L de **lumière**,
logique pour moi ! Grâce à l'ISCO, j'ai
pu combler certaines **lacunes** et **laisse**
derrière moi parfois mon manque de
lucidité.

Détailler des textes **lumineux**, voire
volumineux, avec une lecture sous la
loupe, avec mes copines de Liège et leur
accent **lent**.

Dans un monde de plus en plus rempli de
larmes, nous ne devons pas nous laisser
gagner par la **lassitude**. Chacun d'entre
nous est une petite **luciole** et unis tous
ensemble, nous serons un essaim de
lumière qui formera une seule et même
lame pour transpercer les ténèbres qui
nous enferment et retrouver notre **liberté**.

C'est **spontanément** et sur un air
supérieur que j'aimerais vous expliquer
les différents problèmes de **société**. Notre
salaires n'est plus ce qu'il était.
Malgré les **statistiques**, la **société** change
et évolue. Elle ne répond plus à nos
souvenirs ni à nos **symboles** : la société est
trop **soumise**, trop conciliante. Les **suceurs**
de politiques nous mènent en bateau
insalubre.
Défendons nos droits ! C'est avec une
savoir sucrée, avec **sagacité** et **style**, que
je continue mon super combat, au soleil !

Afin de trouver le **bonheur**, il faudrait qu'il
y ait un peu plus de **bienveillance** dans
la vie de tous les jours. Je ne dis pas qu'il
ne faut mettre que des **bonbons** dans la
bouche de chacun, car nous ne sommes
pas des **bisounours**. Mais à force d'être
déchus, nous apprenons à nous mettre dans
une **bulle**, alors que parfois un simple
baiser pourrait briser la glace et revenir à

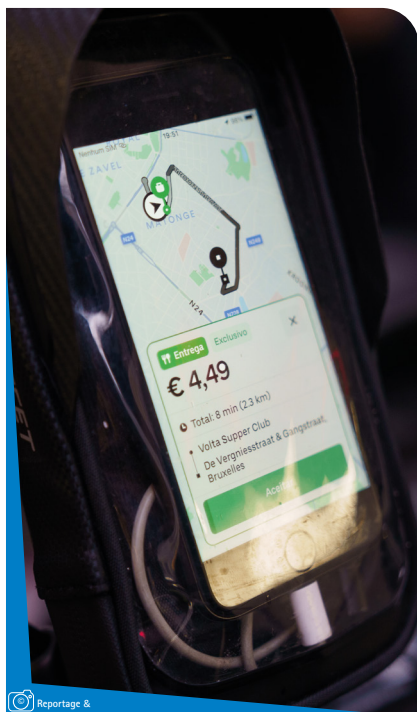
la communication. Comme **Balou** disait :
il ne faut pas se prendre la tête pour être
heureux.

Dans cette société, où il ne règne plus que
l'argent et les **bénéfices** qui en comptent,
comment les travailleurs, pensionnés,
chômeurs, malades de longue durée vont-ils
encore faire pour pouvoir acheter des
bananes, des **betteraves**, des **brosses à**
dents... ?

Comment faire pour encore trouver du
bien-être en vacances, en **Bretagne** par
exemple, avec des amis en train de se
désaltérer devant une bonne **bière** dans
un bon **bar** ?

Un bon **directeur** de rayon dit à ses
travailleurs : « Dans un environnement de
travail où la charge est parfois **difficile**,
il faut rester **doux** avec soi-même.
Accepter la **diversité** des tâches, garder
une **direction** claire, viser un rythme
durable et ne pas se sentir **déformé** par la
pression ».

La **sorcière Supernova** a **survécu**
en **sortant** de **Saturne**, **silencieuse**,
surnaturelle, et elle **sourit** quand la
sucette sexuelle du **sperme** des **services**
secrets est **semée** sur **Syracuse** sous
forme de **spiritueux**. **Santé** !



Jury à l'ISCO-Charleroi

Le 20 mai 2026, le CESA de Roux a accueilli les étudiant-es du groupe ISCO 21/25 de Charleroi pour la présentation à leur jury, présidé par Florian Mongelluzzo. Après une présentation orale de leur recherche, les étudiant-es ont répondu aux questions du jury.

Voici les sujets des travaux présentés :

– Antonio Mazzola : *Comment l'industrialisation de la viande, de l'élevage à la*

distribution a-t-elle transformé la production, la consommation et le métier de boucher ?

– Fabian Quintens : *Les femmes dans le monde du travail : si les femmes étaient la réponse à la pénurie de main d'œuvre dans la construction ?*

– Gregory Vandermissen : *La militance face à l'évolution numérique.*

Félicitations aux étudiants. ●



Rentrée au BAGIC Charleroi

La formation BAGIC interroge le sens des pratiques socioculturelles et place ces pratiques comme enjeu citoyen pour faire vivre une société démocratique. Elle allie co-construction de savoirs, réflexions théoriques, observations et pratiques expérimentales. Elle place les participant-es au cœur du processus via une gestion participative du dispositif. L'encadrement pédagogique est assuré par des professionnel·les de l'action culturelle et socioculturelle. La Formation donne accès à un Brevet, reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles. En octobre 2026, le CIEP-MOC lance une nouvelle session du BAGIC à Charleroi.

Pour qui ?

La formation s'adresse à toute personne ancrée dans le secteur socioculturel, porteuse de projet féministes, interculturels, sociaux, de solidarités internationales,... ainsi que celles et ceux qui développent des projets d'éducation populaire hors institution. ●



Séances d'info :

Au MOC (Bd Tirou 167, 6000 Charleroi)
le 2 juillet 2026

Infos pratiques :

Lieu : MOC de Charleroi Thuin (Bd Tirou, 167 – Charleroi)
Durée : 2 ans d'octobre à juin (hors congé scolaire), le mardi
Réalisation du TFF en année 3.
Congé Education Payé (CEP)

Infos :

CIEP communautaire :
Simon Thérér
0499/19 67 07
simon.therer@ciep.be
CIEP-MOC Charleroi :
Coline Olivier
coline.olivier@moc-ct.be
0473/43 84 41



Dates à épingler

FORMATION-ATELIER "OÙ ATTERIR?"

12 JOURNÉES POUR APPRENDRE

ENSEMBLE : COMMENT AGIR AUJOURD'HUI

Les ateliers s'adressent à celles et ceux qui veulent coconstruire du sens et retrouver de la capacité d'agir au sein de collectifs et au sein de nos projets. La méthodologie propose de changer sa manière de penser le monde à travers une série de dispositifs. Pour les professionne-les de l'animation et/ou de l'éducation permanente, c'est l'occasion de s'approprier un processus qui permet d'aider les publics à retrouver du pouvoir d'agir.

Dates:

En 2026 : 26-27 septembre – 16 octobre – 14 novembre – 11 décembre

En 2027 : 16 janvier – 19 février – 20 mars – 16 avril – 22 mai – 25 juin – 11 septembre

Infos: CIEP-MOC Namur Thérèse Willot

Mail: therese.willot@lilon.be

JOURNÉE D'ÉCHANGE SUR L'AXE 2

FORMATION EN ÉDUCATION PERMANENTE

Public : directions, responsables formations, formateurs et formatrices ou toute personne travaillant sur la formation au sein d'une association d'éducation permanente reconnue en axe 2. Maximum 2 personnes par association.

Date : mercredi 16 septembre 2026 de 9h30 à 16h30

Lieu : Centre d'Action Laïque CAL (Campus de la plaine ULB, 1050 Bruxelles)

Infos et inscription :

FESEFA Secrétariat Pascale Linard

Mail: pascale.linard@fesefa.be

fesefa.be/evenement/matinee-ep-axe-1-14/

POUR UNE CULTURE DE LA DÉMOCRATIE CHANTIER D'ÉDUCATION POPULAIRE

Date : 26 novembre 2026

Lieu : Bourse de Namur

(Place d'Armes, 1 – 5000 Namur)

Infos : FESEFA fesefa.be/education-permanente/

Formation CIEP : Raciste malgré moi. Ensemble, déconstruisons le racisme structurel !

Objectifs :

- Acquérir des clefs pour mesurer la place du racisme structurel dans notre société;
- Faire émerger les imaginaires et représentations et identifier les formes, les causes et l'impact du racisme structurel;
- Approfondir les connaissances sur différentes notions et mise en exergue que le processus de racialisation est construit à des fins de domination;
- Étudier certaines inégalités en Belgique (ethnostratification du marché de l'emploi, plafond de verre, plancher collant, porte tournante, système d'orientation scolaire déterminée, profilage ethnique, etc.);
- Prendre du recul par rapport à ses propres réactions et investiguer la manière d'être alliée et complice dans la lutte contre le racisme.

Programme :

- Imaginaires et représentations sur des notions liées au racisme structurel;
- Notions liées au racisme structurel: privilège blanc, racisme anti-blanc, fragilité blanche, charge raciale,...;
- Différentes formes de discrimination: individuelle, structurelle, intentionnalité, visibilisation;
- Législation discrimination;
- Agir pour être alliée et complice dans la lutte contre le racisme.

Dates : 15 et 22 octobre 2026, 9h-17h

Lieu : Centre de l'Illon,

place de l'Illon, Namur

Infos : CIEP www.ciep.be



Cultivons les joies pour nourrir les luttes

La journée d'étude de Vie féminine explore les joies collectives ! Si la joie est une émotion personnelle, que chacune peut ressentir au plus profond d'elle-même, elle peut aussi être communiquée à d'autres et être alimentée par d'autres. Lorsqu'elle est présente dans les moments partagés ou surgissant par surprise, ces moments gagnent en puissance. Elle augmente la puissance collective et offre des bulles de repos, dans une société sexiste, raciste et capitaliste. Elle permet de tenir et de résister. Elle alimente les mobilisations et les projections d'un monde plus juste. Libératrice, elle est un outil de transformation collective : elle est politique.



Infos pratiques

Date : 7 juillet 2026 de 9 h à 17 h

Lieu : Université de Namur

(faculté des sciences économiques)

Rempart de la Vierge 8 – 5000 Namur

Inscription (obligatoire) : Vie féminine

inscriptions@viefeminine.be

02/227 13 00

https://urls.fr/S_U7LE

Repas de midi : sur réservation

Accueil des enfants de 0 à 12 ans

Prix libre



Centres régionaux



BRABANT WALLON

boulevard Fleur de Lys, 25 - 1400
Nivelles • 067.21.89.91

BRUXELLES

rue Pléтинckx, 19 - 1000
Bruxelles • 02.557.88.35

CHARLEROI - THUIN

boulevard Tirou, 167 - 6000
Charleroi • 071.31.22.56

DINANT - PHILIPPEVILLE

rue E. Dinot, 21/Bte 6 - 5590
Ciney • 083.21.24.51

HAINAUT CENTRE

Mons:
rue Marguerite Bervoets, 10 - 7000
Mons 065.35.39.63

HAINAUT OCCIDENTAL

Tournai:
av. des Etats-Unis, 10 Bte 8 - 7500
Tournai • 069.88.07.64
Ath:
rue de Gand, 28 - 7800
Ath • 068/84.34.31
Mouscron:
rue St-Pierre, 52 - 7700
Mouscron • 056.33.48.68

LIÈGE-HUY-WAREMME

Liège:
rue St-Gilles, 29 - 4000
Liège • 04.232.61.61
Huy:
av. Albert 1^{er}, 6 - 4500
Huy 085.21.11.33

LUXEMBOURG

rue des Déportés, 39 - 6700
Arlon • 063.21.87.33

NAMUR

Centre L'Ilon - rue des Tanneries, 1 5000
Namur • 081.22.68.71

VERVIERS

rue du Centre, 81 - 4800
Verviers • 087.33.77.07

CANTONS DE L'EST

VHS - Rotenbergplatz, 19 - 4700
Eupen • 087.59.46.30



L'économie de plateforme et le mythe de la liberté

Pas de chef, pas d'horaires, «Tu travailles quand tu veux», le boulot de rêve... C'est ce que vendent Uber Eats, Deliveroo et autres plateformes. Vraiment?

Payés à la tâche (autour de 4,50€ la course, un peu plus, un peu moins), la rémunération des livreurs n'a cessé de baisser ces dernières années, tandis que les plateformes renforcent leur emprise à travers algorithmes opaques et déconnexions arbitraires. Nous sommes partis à la rencontre de ceux (en grande majorité des hommes) qui livrent nos repas en quelques minutes; ceux qui ne sont général qu'un point qui se déplace sur l'écran de notre smartphone. Qui sont-ils? Dans quelles conditions travaillent-ils? Notre point de départ a été la Maison des livreurs, une initiative syndicale et associative (regroupant la CSC Bruxelles, la CSC United Freelancers, les Jeunes FGTB et le CIEP-MOC Bruxelles) qui se place à différents endroits de Bruxelles tous les jeudis soirs, point de rencontre de nombreux livreurs qui viennent y prendre un café, demander un conseil, tenter de résoudre un problème avec la plateforme, demander une traduction... Depuis plus de trois ans, la Maison des Livreurs apporte un soutien organisationnel et légal à ces travailleurs de plateforme. Certains ont entamé des démarches en justice contre Deliveroo et Uber Eats. Et les décisions de justice mènent toutes au même constat: la relation des livreurs avec les plateformes est une relation de travail salariée et ne relève pas du statut d'indépendant ni de celui de l'économie dite «collaborative». Malgré les différents appels, Deliveroo et Uber Eats n'ont pu démontrer l'absence de lien de subordination entre ces entreprises et leurs travailleurs. Mais la mise en œuvre de la décision de justice se fait toujours attendre. Et la seule réponse des plateformes a été de déconnecter ceux qui réclamaient un contrat...

Sébastien BRULEZ, CIEP-MOC Bruxelles et étudiant en photographie